

Le comité provisoire

et le mandat du Dr. Amyot



De France Levasseur-Ouimet

Adaptation du document « Les débuts de l'ACFA » de
France Levasseur-Ouimet publié dans

« Variations sur un thème :

La francophonie albertaine dans tous ses états »

de Natalie Kermoal

Le Salon d'histoire, 2003

Les débuts de l'Association canadienne-française de l'Alberta

En 1925, la communauté franco-albertaine ressent le besoin de se doter d'un organisme unique et fort qui rassemblerait les forces à l'échelle de la province et qui répondrait aux besoins grandissants de l'élément franco-albertain. Le 13 décembre, le Cercle Jeanne-d'Arc, soutenu par les Chevaliers de Colomb, décide de tenir un grand banquet à l'hôtel Macdonald. Ouvert à tous, le banquet réunit plus de 400 personnes venues de tous les points de la province dans le but d'établir les bases d'une association générale. Cette rencontre marque la création de l'Association canadienne-française de l'Alberta (l'ACFA).

Pour bien comprendre le rôle que joue l'ACFA dans l'histoire des Franco-Albertains, il faut savoir ce qui a mené à sa création. Quels événements se produisent “à l'aube de l'ACFA”, pour reprendre l'expression de Georges Bugnet? Quelles sont les circonstances qui mènent à la création de l'association? Qu'est-ce qui se discute pendant les premiers grands congrès? Quelles sont les préoccupations de l'ACFA pendant les premiers mois et pendant la première année d'existence? Voilà ce que nous voulons raconter dans les pages qui suivent.

Le contexte général

En 1946, à l'occasion de son 21^e anniversaire, l'ACFA distribue à ses membres un document qui s'intitule *L'ACFA fête ses 21 ans*” C'est un petit document dans lequel on rappelle, entre autres, la contribution des religieux missionnaires. On y mentionne aussi plusieurs réalités politiques et juridiques et on rappelle certains événements importants dans l'histoire de la communauté franco-albertaine. Ce document est un excellent résumé de ce que les francophones de l'époque voient comme étant les événements qui ont le plus marqué leur communauté pendant les premiers vingt ans de son existence.

...la contribution des religieux et des religieuses

Nous ne pouvons pas reprendre ni même résumer ici la contribution des religieux et religieuses missionnaires, ces principaux artisans de l'histoire de l'Ouest canadien. Les quelques exemples que nous choisissons de présenter vont, du moins nous l'espérons, en démontrer l'importance et l'ampleur.

En 1838, les abbés Demers et Blanchet, en route pour la côte du Pacifique, plantent une croix où s'élèvent aujourd'hui les édifices parlementaires d'Edmonton. Le 19 juin 1842, l'abbé Thibault visite l'Alberta pour la première fois. Il y reviendra le printemps suivant, cette fois pour établir une mission permanente au lac Sainte-Anne. En août

1844, l'abbé Joseph Bourassa vient lui prêter main-forte. Tous deux feront alors de fréquentes visites au fort Edmonton.

Les habitants du fort Edmonton voient le père A. Lacombe, pour la première fois, le vendredi 17 septembre 1852, “*dans la splendeur du soleil couchant*”, (Philippot, 1964). Il n'a que 22 ans. Le père Lacombe découvrira dans les grandes herbes la croix des abbés Demers et Blanchet et la relèvera. Son dévouement et son travail seront tels qu'il deviendra “la figure la plus connue de la communauté canadienne-française dans le Nord-Ouest”, (Smith, 1984). On dira de lui que les “*parties centrales de la Saskatchewan et de l'Alberta d'aujourd'hui le possédèrent pendant dix ans*”, (Philippot, 1964).

La première église Saint-Joachim sera construite dans le fort Edmonton en 1857. L'église sera ouverte au culte le 24 décembre 1859. Ceci marque les débuts de la première paroisse catholique d'Edmonton dont l'importance, dans l'histoire des francophones, ne peut être exagérée. Pendant très longtemps, elle servira de point de ralliement à toutes les activités religieuses et sociales de la population francophone. Son impact se résume ainsi : tout a commencé là.

...la situation politique et juridique

Le document “*L'ACFA fête ses 21 ans*” rappelle aussi quelques faits politiques reliés à l'obtention ou à la perte des droits de la communauté franco-albertaine en matière

d'éducation française et catholique. Ces faits sont particulièrement importants car ils représentent les forces contre lesquelles les francophones ont à lutter pour survivre ainsi que les événements qui motivent la création et le travail de l'ACFA.

Avant 1892, la situation politique et juridique favorise en quelque sorte la communauté francophone puisque la loi reconnaît la présence et les droits d'une population catholique qui est aussi généralement francophone. L'article 11 de l'ordonnance de 1875, l'Acte des Territoires du Nord-Ouest, donne à la majorité de tout district scolaire le droit d'établir l'école qu'elle jugera à propos tout en préservant le droit à la minorité de posséder une école séparée.

En 1877, l'article 11 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest est amendé de manière à permettre l'usage, soit de la langue française soit de la langue anglaise, dans les débats du Conseil ou de l'Assemblée législative des Territoires ainsi que dans les procédures devant les tribunaux. L'usage des deux langues est obligatoire dans les registres et procès-verbaux du Conseil ainsi que pour l'impression des ordonnances. En 1886, l'article 11 devient l'article 110 de la Loi des Territoires du Nord-Ouest et on sait quel est le rôle que lui réserve l'histoire dans l'affaire Piquette cent ans plus tard.

L'ordonnance 5 de 1884, établissant un conseil de l'Instruction publique divisé en deux comités, l'un catholique et l'autre protestant, donne aussi le droit suivant : “*That*

notices may be either printed or written and must be in both the French and English language”, (Aunger, 1989). Mais selon l'ACFA, cette même ordonnance contient une restriction importante : *“pas plus d'une heure d'enseignement religieux par jour, à la fin de la journée”*, (ACFA, 1946).

À compter de 1892, la situation devient plus difficile pour les francophones. Cette même année l'Assemblée législative adopte la résolution Haultain: *“That it is desirable that the proceedings of the Legislative Assembly shall be recorded and published hereafter in the English language only”*, (Aunger, 1989).

Toujours la même année, l'ordonnance 22 fait de l'anglais la langue officielle d'enseignement dans les Territoires du Nord-Ouest et selon l'ACFA, elle permet seulement l'enseignement d'une *“demi-heure de catéchisme à la fin de la journée”* et *“d'un cours élémentaire de français”*, (ACFA, 1946). Le français peut être utilisé dans les classes primaires, lorsque les élèves ne comprennent pas l'anglais. Plus tard, le gouvernement permettra une heure de français par jour. À part quelques changements mineurs, la loi scolaire ne changera pas avant 1968 alors qu'elle est amendée pour permettre l'enseignement en français pendant 50 % de la journée.

À l'aube de l'ACFA

Parmi les événements historiques qui précèdent la création de l'ACFA, ceux qui se présentent au sein de la communauté franco-albertaine seront sans doute les plus importants et auront une profonde influence sur les actions que prendra la communauté pour répondre aux difficultés que lui pose un milieu politique devenu moins accueillant.

...de 1877 à 1918

La période de 1877 à 1918 est une des plus belles époques de la communauté francophone. De nombreuses associations à caractère national et à caractère religieux ont été fondées et la communauté est en pleine ébullition. Edmonton aussi est en période de grande croissance et la communauté francophone, le deuxième groupe ethnique en importance dans la ville, participe pleinement à la vie sociale, religieuse, économique, scolaire et politique de la ville et de la nouvelle province. On raconte que lors d'une conférence prononcée devant l'Institut canadien de Québec, en janvier 1915, le recteur du Collège des Jésuites, le père Théophile Hudon, décrit Edmonton comme étant *“la ville la plus ‘québécoise’ de l'Ouest canadien, celle de l'Alberta où les Canadiens français exercent le plus d'influence”*, (Hart, 1981, 83).

Pendant cette période, il y aura la création de deux grands collèges: le Collège des Jésuites et le Collège Saint-

Jean. Plusieurs journaux francophones vont naître et disparaître. Deux sociétés mutuelles vont être importées du Québec: l'Alliance nationale et les Artisans canadiens-français. L'Association catholique de la jeunesse canadienne-française fait son apparition à Edmonton en 1913 et la Société du Bon parler français est fondée en juin 1902 au milieu de l'enthousiasme des six cents délégués présents à la séance d'ouverture. Le regroupement des Chevaliers de Colomb existe depuis le 5 janvier 1907. Fondée en 1894, la Société Saint-Jean-Baptiste joue un rôle politique important pendant plusieurs années. Mais en 1908 on cherche à lui donner une constitution plus moderne, et une structure plus souple.

...Le Cercle dramatique Jeanne-d'Arc

C'est dans ce climat d'effervescence que naît le Cercle dramatique Jeanne-d'Arc le 22 mars 1913. Les membres fondateurs sont:

"Léon Blais, Ulric Blais, Edmond Doré, Arthur Dufour, Alph. Hervieux, Adrien Humbert, Alph. Leclaire, P. Rouillard; M. J.-A. McNeil était président d'honneur et M. P. Mauvier vice-président d'honneur." (L.S., 29 nov. 1950).

Le but de la société est de monter des représentations théâtrales en français. Deux mois après sa fondation, le 22 mai 1913, la société présente *Les crochets du Père Martin*. Moins d'un an après sa fondation, le Cercle présente déjà sa quatrième pièce. La liste des représentations continue d'allonger et à chaque fois la pièce est d'abord jouée à Edmonton, et est ensuite reprise à Morinville et à Saint-Albert.

Dans un texte publié dans *La Survivance*, Henri de Savoye souligne de façon particulière le dévouement et le talent d'Alphonse Hervieux, le grand responsable de la troupe. Son nom, dit-il, sera marqué de “*façon indélébile dans les annales de l'Alberta française,*” (L.S., 29 nov. 1950).

...le Cercle Jeanne-d'Arc

Mais l'ACFA “*n'est pas sortie directement du Cercle dramatique Jeanne-d'Arc*”. (L.S., 29 nov. 1950). Il y aura une société intermédiaire: le Cercle Jeanne-d'Arc, créé le 23 janvier 1918. Le groupe fondateur se réunit dans la salle paroissiale de Saint-Joachim sous la présidence de M. Joseph Déchène. On profite de l'occasion pour ajouter à la section dramatique originale une section musicale et une section littéraire chargée des concours littéraires annuels.

Les personnes suivantes sont élues officiers du Cercle Jeanne- d'Arc:

”Président, Alex. Lefort; vice-président, Albert Béland secrétaire, J.-A. Sylvestre; trésorier, Jules Audette; directeur de la Section littéraire, Ch. Turgeon; directeur de la section musicale, Roy Royal; directeur de la section dramatique, Alph. Hervieux; régisseur, Ulric Blais; censeur, Emile Tessier. ” (L.S., 29 nov. 1950).

...le premier concours littéraire

Le premier concours littéraire est ouvert la même année, c'est-à-dire en mai 1918. Suite au décès de M. Ch. Turgeon, Paul Jenvrin accepte la responsabilité de la section littéraire. Il sera lui-même remplacé par M. H. de Savoye en 1920. Déjà à l'origine, 25 écoles participent au concours littéraire.

Mais le trop petit nombre de prix et de récompenses et la supériorité de l'enseignement du français dans certaines institutions telles que *“les couvents de Morinville, de Lac-La-Biche, de Saint-Paul et Red Deer”* qui *“écrasaient les petites écoles de campagne [...]”*, (L.S., 29 nov. 1950). Font en sorte que le nombre d'écoles qui participent est réduit à douze en 1920. Il faut alors changer le système de récompenses et souligner les réalisations des meilleurs élèves de chaque niveau dans chaque école. Jusqu'à 35 écoles vont participer au concours annuel pendant ces premières années. En 1925, par exemple, on distribue 207 diplômes d'honneur et 30 prix en volumes.

...d'autres organismes viennent s'ajouter

Pour augmenter le prestige du Cercle Jeanne-d'Arc, on le convertit en société incorporée le 17 octobre 1923. Le prix des actions est de 10\$ et les membres fondateurs sont : MM. Jenvrin, Longoz, Lefort (président), Cardinal (vice-président), Féguenne (trésorier), de Savoye (président de la section littéraire) et Hervieux, (président de la section dramatique). M. Pepin est le président de la section musicale et M. Adélard Baril est chargé de la section du recrutement, de la publicité et des amusements.

“Enfin, la fanfare des Artisans canadiens-français, dirigée par M. Pepin et la chorale, dirigée par M. Cardinal, entrèrent dans le Cercle Jeanne-d'Arc qui groupa ainsi toutes les activités françaises de la ville”, (L.S., 29 nov. 1950).

...l'ACFA naît d'un besoin dans le domaine de l'éducation

Il est intéressant de noter que les circonstances particulières qui mènent directement à la fondation de l'ACFA relèvent du domaine de l'enseignement du français. Nous le mentionnons car, dans les années à venir, le dossier de l'éducation française sera toujours un des plus grands dossiers de l'ACFA et celui dans lequel on marquera le plus de progrès.

En 1926, H. De Savoye déclarait que la *“loi scolaire nous a toujours été très favorable, vous le savez. Elle dit que*

l'on peut, dans toute école de la province, enseigner le cours primaire en français.” (L.S., 29 nov. 1950). Le malheur est que cette loi n'est pas appliquée parce qu'il n'y a aucun règlement ministériel qui en régit l'application et qui en précise l'exécution. Il n'y a pas non plus de programme officiel pour l'enseignement du français ce qui fait que chaque professeur enseigne le français selon son inspiration, choisissant les livres selon son goût. Ce qu'il faut, c'est un programme uniforme mais il le sera seulement s'il est officiel, à savoir approuvé par le gouvernement.

Au printemps de 1925, une assemblée générale convoquée par le Cercle Jeanne-d'Arc au local du Cercle LaVérendrye des Chevaliers de Colomb nomme un comité pour s'occuper de la question. Quelques jours plus tard, M. Joly, député de Saint-Paul, obtient du ministre de l'Instruction publique, un comité ministériel dont le mandat est l'élaboration d'un programme de français. Les deux comités travaillent de concert tout l'été et le premier septembre, le ministre de l'Instruction publique publie le règlement *“que vous connaissez sur l'enseignement du français dans les écoles primaires d'Alberta”*. (L.S., 29 nov. 1950). C'est le règlement de 1925 qui rend officiel l'enseignement du fameux cours primaire. (Aunger, 1989).

Pourvus d'un *“programme aussi parfait qu'on pouvait le désirer, les Canadiens français avaient maintenant besoin d'une machine pour mettre en jeu cet instrument tant rêvé.”*

(*L.S.*, 29 nov. 1950). Il fallait un regroupement plus étendu qui réunirait les forces francophones de toute la province.

...la contribution de G. Bugnet

D'autres facteurs et d'autres personnes vont contribuer au lancement d'une association générale notamment Georges Bugnet qui est alors rédacteur en chef du journal *L'Union*. Le propriétaire et l'imprimeur de *L'Union* est P. Féguenne. Le journal a aussi un comité de direction composé de cinq personnes: le père Blanchin, o.m.i., P. Jenvrin, l'agent consulaire français, J.-A. McNeil, le sénateur Blais et le juge L. Dubuc.

Au printemps de 1924, le journal veut se donner une impulsion nouvelle. C'est J.-A. McNeil qui invite Bugnet à remplacer le rédacteur F.X. Boileau qui approche ses 80 ans. *L'Union* ayant toujours soutenu le parti Libéral dans le passé, Bugnet entreprend de convaincre Laudas Joly, député de Saint-Paul dans le gouvernement provincial des Fermiers-Unis, que désormais le journal est ouvert à tous les Canadiens. Ceci, dit Bugnet, va permettre au ministre de l'Instruction publique, M Perren Baker, de comprendre que [...] les Canadiens français n'étaient pas tous des adversaires politiques. L'année suivante, il se décidait à promulguer le programme d'enseignement de la langue française en Alberta qui, je crois, avait été d'abord amorcé par Laudas Joly. Ce cours de français avait dû être longuement préparé par le Cercle Jeanne-d'Arc avec le concours de ceux dont les noms

suivent: abbé Bernier, R.P. D'Orsonnens, R.P. A. Dugré, abbé Laliberté, Mlle Yvonne Sylvestre et MM. A. Boileau, P. Jenvrin, J. Leblanc, A. Lefort, H. de Savoye. (*L.S.*, 3 mai 1950).

Bugnet aussi rêve d'un regroupement de francophones plus étendu. En juillet 1924, il prépare un éditorial qui illustre le besoin de fonder une association francophone provinciale. Féguenne et les directeurs ne sont pas d'accord car ils craignent qu'une telle association pourrait nuire aux sociétés déjà bien établies.

L'automne suivant, les circonstances ont changé et lorsque Bugnet en fait la demande, il reçoit l'autorisation des directeurs du journal de lancer l'idée d'une association générale des Canadiens français en Alberta. "*L'Union put enfin commencer les semailles en plein hiver 1924-1925.*" (*L.S.*, 3 mai 1950).

Les réactions à l'idée d'une association générale seront les unes favorables les autres adverses, dit Bugnet. Les encouragements proviennent de plusieurs sources notamment du journal *Le patriote de l'Ouest*, de la Saskatchewan, de *La Liberté*, le journal du Manitoba ainsi que de plusieurs journaux du Québec. Mais la providence fait en sorte que les Irlandais catholiques "*se montraient nos plus dangereux ennemis*". (*L.S.*, 3 mai 1950). *L'Union* va donc en profiter pour lancer contre eux de fréquentes offensives ce qui a comme résultat de faire sentir aux

Canadiens français le besoin de concentrer en un seul corps toutes leurs forces de résistance.

Le temps semble donc être propice. Ainsi lorsque le Cercle Jeanne-d'Arc, soutenu par les Chevaliers de Colomb décide d'organiser, le 13 décembre, à l'hôtel Macdonald, un grand banquet ouvert à tous, afin d'y poser les bases d'une association générale, plus de 400 personnes venues de tous les coins de la province s'y présenteront. Dans son article, Bugnet précise que *“c'est à ceux-là que revient vraiment l'honneur et le mérite d'avoir mis au jour, d'avoir fait monter de l'aube au plein soleil notre Association canadienne-française d'Alberta”*. (L.S., 3 mai 1950).

Le banquet à l'hôtel Macdonald

Le banquet du 13 décembre 1925 qui a lieu à l'Hôtel Macdonald est en somme la réunion de fondation de l'ACFA. Ont été invitées “toute personne de langue française et catholique”. (ACFA, 13 déc. 1925) La rencontre a pour but de :

”...réunir toutes nos forces éparses, dans la Province de l'Alberta et les faire travailler à l'amélioration de l'enseignement de leur langue et à l'augmentation de leur influence jusqu'à la pleine jouissance de tous leurs droits tels qu'ils sont garantis par la Constitution du Canada ou autrement nommé "l'Acte de l'Amérique

Britannique du Nord" et tel que mise en pratique dans la Province de Québec où les deux langues officielles du pays sont sur un pied d'égalité. (ACFA, 13 déc. 1925).

...résolutions adoptées le 13 décembre 1925

Le journal *L'Union* rapporte que lors de ce banquet il fut "résolu unanimement par les personnes présentes au nombre d'au-delà de quatre cents (400) de former cette Association." (*L'Union*, 8 juillet 1926). D'autres propositions sont aussi acceptées. M. l'abbé Bernier propose que l'assemblée offre ses hommages à Monseigneur notre Archevêque et qu'on lui demande de choisir un chapelain pour la nouvelle association. L'assemblée nomme le père d'Orsonnens et M. le curé Bernier pour faire cette démarche. M. Alex Lefort est nommé président de l'assemblée. Il demande alors la formation d'un comité provisoire. *L'Union* dit qu'à compter de ce moment chaque proposition devient l'objet d'un vote par la grande assemblée. Il y en aura trois :

"Que soit élu un comité provisoire composé de 20 membres -Accepté.

Qu'un congrès national soit convoqué dès qu'il sera possible, et qu'en attendant, le comité provisoire ait pleins pouvoirs d'agir au nom de la présente assemblée. -Accepté.

Que l'on procède immédiatement à l'élection des membres du comité provisoire, un par un.

-Accepté. ” (L'Union, 8 juillet 1926).

Le comité provisoire est composé des vingt personnes suivantes: Monseigneur M. Pilon p.d. (Morinville), le père D'Orsonnens s.j. (recteur du Collège des Jésuites, Edmonton), le père Fidèle (l'Ordre des Franciscains d'Edmonton), le père Tessier omi (curé de Saint-Paul des Métis), MM. A. Lefort (banquier- Edmonton), J. E. Amyot (médecin, Edmonton), J. A. Rioux (marchand, Villeneuve), A. J. Cantin (Edmonton), H. E. Patenaude (épicier, Edmonton), L. Joly (M.P.P., Saint-Edouard), J. Déchène (M.P.P., Saint-Vincent), H. de Savoye (professeur d'université, Edmonton), H. Montpetit (fermier, Legal), A. Forget (fermier, Morinville), C. E. Gariépy (avocat, Edmonton), P. Gagné (fermier, Vimy), O. Lachance (agent, Edmonton), G. Bugnet (journaliste, Lac la Nonne), J. H. Riopel (médecin, Legal), L. Normandeau (fermier, Westlock), A. Blais (médecin, Edmonton), J. A. Boisvert (Falher), J. A. McNeil (hôtelier, Saint-Albert), M. Chartrand (fermier, Sainte-Lina), M. Chevigny (commerçant, Grouard), Mlle Yvonne Sylvestre (Edmonton).

On a déjà atteint les vingt noms lorsqu'on se rend compte que plusieurs paroisses importantes n'ont pas de représentation sur le comité. Ce sont les gens d'Edmonton qui font remarquer que Beaumont et Lamoureux ne sont pas

représentés. C'est M. A. Boileau qui trouve la solution. Il propose: *“Que chaque paroisse non représentée soit autorisée à se choisir un représentant qui aura plein droit de faire partie du comité provisoire.”* (L'Union, 8 juillet 1926).

Une autre proposition, unanimement adoptée par l'assemblée, nomme Monseigneur Pilon comme convocateur de la première réunion du comité provisoire élu. On dit alors que c'est dans la bonne entente que se termine cette première rencontre qui a duré jusqu'à une heure du matin.

La première réunion du comité provisoire

La première réunion du comité provisoire a lieu à Saint-Joachim le 19 janvier 1926. On dit que presque tous les membres ont répondu à l'appel du président Mgr Pilon. M. Gariépy est nommé secrétaire pour cette première assemblée. Mgr Pilon annonce alors qu'il a été nommé chapelain de l'association par l'Archevêque et cela jusqu'au premier congrès. Il faudrait alors choisir un autre président. Le Dr Amyot est élu unanimement. M. De Savoye est élu secrétaire de l'association; M. Gariépy est élu trésorier et M. Lachance est élu vice-président.

On nomme alors un comité de Constitution composé du père d'Orsonnens, MM. Lefort, Rioux, Cantin et Gariépy et

Mlle Sylvestre. Ce comité doit présenter son rapport dans les délais d'un mois.

M. Lachance, appuyé par M. Rioux, propose que les membres du comité provisoire s'occupent du prélèvement de fonds jusqu'à ce que l'association soit sur une base définitive. La proposition est adoptée à l'unanimité.

On s'entend aussi sur la proposition qu'il y ait un premier congrès en juin ou juillet et on nomme un comité du congrès composé du père Tessier, de MM. Patenaude, Forget, Laplante, Boisvert, Joly, Déchène et Bugnet ce dernier ayant été nommé le président du comité.

On adopte aussi la proposition de MM. Lefort et Rioux *“d'inviter les commissaires des Districts scolaires à venir nombreux à la Convention provinciale des commissaires”* qui doit être tenue à Edmonton en février 1926. (ACFA, 19 janvier 1926). Le père d'Orsonnens promet d'organiser “une séance” au Collège des Jésuites pour les visiteurs et M. de Savoye se charge *“d'expliquer aux commissaires le nouveau programme de français”*. (ACFA, 19 janvier 1926).

Lors de cette première rencontre, on discute aussi de la question du nom à donner à l'association ainsi que de celle du choix d'un secrétaire-général et permanent. Mais faute de temps, ces questions sont laissées à plus tard.

...Les grandes questions discutées par le comité provisoire

Du 13 décembre 1925 au 15 juillet 1926, l'association est dirigée par le Comité provisoire sous la présidence du Dr Amyot. Une analyse des procès-verbaux des réunions qui ont lieu à l'époque révèle que parmi les questions que doit régler le comité, une douzaine sont particulièrement importantes. De ce nombre, la moitié est reliée à la mise sur pied de l'association.

...le travail d'organisation

Une des premières questions à régler est le choix d'un secrétaire-général. Le comité de nomination est formé le 7 avril 1926 et il se compose de Mgr Pilon, du père d'Orsonnens, du père Fidèle, du Dr Amyot et de M. Lefort. Le 20 avril 1926, le comité de nomination n'a reçu qu'une demande d'emploi provenant d'un ancien professeur au Collège des Jésuites dont la candidature n'est pas retenue.

Après de longues discussions, on demande au comité de nomination de s'entendre avec M. Rioux qui accepte la position de secrétaire général le 5 mai 1926 au salaire de 2 400\$ par année. Puisqu'il doit être au courant de tout, il est entendu que le secrétaire général fera partie de tous les comités. On lui donne aussi carte blanche en ce qui concerne l'organisation de l'association, pour *“interpeller le ministre de l'Instruction publique et pour trancher les cas urgents, quitte à faire ratifier sa décision par l'exécutif à l'assemblée suivante”*. (ACFA, 5 mai 1926).

Cependant, on demande à M. de Savoye de demeurer le secrétaire du Comité provisoire pour la rédaction des procès-verbaux puisqu'il importe que le Comité reste neutre en matière politique. Pour se dégager de toute attache politique, M. Rioux annonce, le 19 mai, qu'il a démissionné de son poste de vice-président de l'association libérale de Saint-Albert ainsi que de sa position temporaire de recenseur. (ACFA, 19 mai 1926). En 1950, Georges Bugnet décrira la contribution de M. Rioux en ces termes: "*l'admirable J. A. Rioux mort de son dévouement pour nous, usant ses dernières forces à nous donner plus de vie*". (L.S., 3 mai 1950).

Le Comité provisoire décide aussi d'ouvrir, par l'intermédiaire de *L'Union*, un concours pour l'adoption d'un emblème. Un prix de 5\$ sera donné à celui qui offrira l'emblème le plus satisfaisant.

Le prix proposé est sans doute modeste mais le Comité provisoire ne dispose pas de ressources matérielles importantes. Il n'existe pas, à ce moment de l'histoire, d'autres moyens que la collecte de fonds pour assurer la survivance financière de bon nombre d'institutions francophones dans la province. Le 19 mai 1926, le trésorier présente son rapport. Après avoir payé la facture de *l'Union*, le comité a 20,25\$ en banque. Mais on vient de recevoir 44\$ du village de Vimy et 2\$ du village de Villeneuve ce qui assure la somme totale de 66,25\$.

La question du financement demeure difficile pendant toute cette première année. En mai, M. Lefort suggère la taxation des cercles paroissiaux à un minimum basé sur le taux de 1\$ par membre. Mais selon M. Rioux, cette pratique pourrait faire mauvais effet venant après plusieurs autres collectes telles que celle du Collège des Jésuites. Selon le secrétaire général, il faudrait peut-être, au début, s'adresser directement à chaque membre, dit-il. (*ACFA*, 5 mai 1926).

Le Comité s'attarde aussi à la question de la constitution. Un comité a été nommé pour s'occuper de cette question lors de la première réunion du Comité provisoire. Le comité de Constitution, qui devait faire rapport un mois après cette première réunion, soumet un projet de constitution le 2 mars 1926. M. Déchène, appuyé par le père Fidèle, propose alors que le comité de Constitution fasse tirer 500 exemplaires de la nouvelle constitution par l'imprimerie de *L'Union*. *L'Union* avertira aussi le public que l'association possède maintenant une constitution définitive et que l'on demande aux paroisses de commencer immédiatement l'organisation des cercles paroissiaux de l'ACFA.

Étant donné leur importance, il nous apparaît essentiel d'expliquer ce qu'est un cercle paroissial (aussi connu sous le titre de cercle local) et cela en nous référant à la constitution de l'ACFA. Malheureusement, nous n'avons pu retrouver que la constitution de 1929. Cependant, nous avons raison de croire qu'il n'y a pas de différences majeures entre

la constitution de 1926 et celle de 1929 surtout en ce qui concerne l'existence et la nature des cercles paroissiaux.

Ainsi selon l'article 6 des,

“Constitutions refondues et adoptées le 19 juillet 1929, les membres de l'Association sont groupés en cercles paroissiaux, d'après les dispositions qui suivent et administrent l'Association par l'intermédiaire du congrès et de l'Exécutif, qui jouissent des pouvoirs qui leur sont ci-après respectivement attribués. (ACFA, 1929).

La constitution dit aussi à l'article 7 que *“L'ensemble des membres dans une paroisse ou mission constitue le cercle local”*. (ACFA, 1929). Mais *“Une ville comprenant plusieurs paroisses pourra n'avoir qu'un cercle local”*. (ACFA, 1929). Le cercle local est *“sous la juridiction d'un comité composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire-trésorier et de deux conseillers ou plus”*. (ACFA, 1929).

C'est à l'organisation des cercles paroissiaux (ou locaux) que se consacre M. Rioux, le secrétaire général lors de cette première année. Or c'est sans doute la tâche la plus importante de son mandat puisque le but essentiel de l'Association est de rassembler toutes les forces françaises de la province. Sans les cercles paroissiaux, l'association perd son sens et sa raison d'être.

Le 7 mai 1926, M. Rioux informe les membres du Comité provisoire qu'il a formé un cercle paroissial à Villeneuve comprenant déjà 60 membres. C'est le premier cercle à être formé. Le 5 mai, M. Rioux informe le Comité qu'il a commencé la formation d'un cercle paroissial à Saint-Albert. Le 19 mai, il annonce la formation des cercles de Vimy et de Morinville. Et il y en a d'autres en formation notamment celui à Rivière qui Barre.

Le nombre de membres est aussi une question fondamentale à laquelle le Comité provisoire doit s'attaquer. Dans ce que nous croyons être la première entrée dans le *Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta* du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, on retrouve les précisions suivantes au sujet de l'effectif: on veut créer une association “à laquelle toute personne de langue française et catholique pourrait appartenir, [...]” (ACFA, 1925-1932).

Or, le père Calais a écrit au secrétaire Rioux pour s'informer si toute personne baptisée peut être admise dans l'Association ou si seuls les catholiques pratiquants peuvent être acceptés comme membres actifs. Les membres du Comité provisoire présupposent que le père Calais fait allusion au devoir pascal. Suite à une discussion sommaire on indique que “pour être membre actif de l'association, il suffit d'avoir l'apparence générale catholique.” (ACFA, 19 mai 1926).

...la vie politique externe de l'ACFA

Bien que le gros des énergies semble être dirigé vers des questions d'organisation, on se préoccupe aussi de la vie politique externe de l'association. C'est le besoin d'améliorer l'enseignement du français en assurant d'abord la création d'un programme uniforme et officiel qui a mené à l'organisation de l'association. Ainsi la question des rencontres avec le ministre de l'Instruction publique sur la question de l'enseignement du français semble retenir beaucoup l'attention des membres.

À la réunion du 10 mars 1926, on propose la formation d'un comité pour interviewer le ministre. MM. Amyot et de Savoye sont nommés membres du comité. Le 7 avril 1926, on ajoute trois autres membres: MM. Boileau, Jenvrin, Lefort. M. Bugnet proposera que l'on ajoute aussi un membre de la campagne. Il sera alors lui-même élu membre du comité à ce titre. Le comité se préoccupe aussi du domaine des arts. Mais les réalisations dans ce domaine sont très modestes et semblent se limiter à l'organisation de la tournée albertaine d'un artiste non-identifié dans les procès-verbaux.

...l'organisation du premier congrès

C'est l'organisation du premier congrès qui semble le plus préoccuper les membres du Comité provisoire lors de cette première année. On se souviendra que lors du banquet à l'hôtel Macdonald on avait demandé la tenue d'un congrès

national dans les plus brefs délais. À la première réunion du Comité provisoire, les membres présents nomment alors un comité du Congrès composé du père Tessier de MM. Patenaude, Forget, Laplante, Boivert, Joly, Déchène et Bugnet. Ce dernier est le président du comité.

Le 20 avril, le comité du Congrès annonce que les membres ont choisi de faire coïncider la date du premier congrès avec celle de l'Exposition d'Edmonton et avec celle de l'arrivée des excursionnistes de l'Université de Montréal (un groupe de personnes de l'Est qui fait ce qu'on appelle à l'époque un voyage de liaison). Il s'agit donc des 16, 17 et 18 juillet. M. Lefort demande que l'on ajoute aussi la journée du 15. Quant à l'endroit, rien n'est décidé avant le 5 mai alors que M. Patenaude indique que l'on peut louer le Mémorial Hall pendant quatre soirs au prix total de 60\$. Dans les faits, le coût de la location de la salle va s'élever à 75\$.

On s'entend aussi sur certaines modalités de fonctionnement lors du congrès. Les résolutions apportées devant le congrès devront d'abord passer par le comité des résolutions afin d'éviter les pertes de temps aux séances publiques. La question du droit de vote doit aussi être réglée. Le père Tessier voudrait voir le droit de vote attribué à *“tous les Canadiens français présents afin d'en faire une affaire complètement populaire”*. (ACFA, 2 juin 1926). Les autres membres du comité s'opposent à l'idée car il y aurait alors des centaines de votants, plusieurs scrutins et un très grand nombre d'heures serait employé au vote.

On discute aussi longuement la question des conditions d'admission des délégués. Pour ce premier congrès, on est d'accord de suivre la méthode d'admission des délégués indiquée dans la constitution, à savoir un délégué par 25 membres. On admet aussi au congrès les délégués des groupes qui ne sont pas encore organisés en cercles paroissiaux et le nombre de ces délégués sera calculé d'après la population du groupe à représenter. Si un groupe n'est pas représenté au congrès par le nombre total des délégués auquel il a droit, on désignera d'office le nombre complémentaire de délégués, choisis si possible parmi les habitants du district à représenter.

On organise alors un comité de réception composé de MM. Patenaude, Pigeon et Gariépy. On forme aussi plusieurs autres comités dont un comité des lettres de créance et d'enquête, un comité des résolutions, un comité de constitution et un comité des livres de classes. La nature et la fonction de quelques-uns de ces comités hélas, nous échappe.

Le premier congrès

...on annonce le congrès

L'édition du 8 juillet 1926, du journal *L'Union*, annonce que le premier congrès de l'ACFA aura lieu du jeudi 15 juillet au dimanche 18 juillet. On annonce une première séance le jeudi soir, trois séances le vendredi, trois le samedi,

une grand-messe à Saint-Joachim le dimanche matin et enfin une séance de clôture, le dimanche soir, avec la présence des voyageurs de l'Université de Montréal et de hautes personnalités de l'Alberta.

Le Manitoba “*nous enverra deux de ses meilleurs canadiens: M. l'abbé D'Eschambault, visiteur d'école au Manitoba et M. Henri Lacerte*”. (L'Union, 8 juillet 1926). La Saskatchewan va aussi envoyer des délégués.

Il n'y aura pas “*surabondance de discours.*” (L'Union, 8 juillet 1926). puis le temps sera surtout donné aux discussions, aux rapports des comités spéciaux qui doivent être formés dès le début du congrès. La question de nos écoles, dit-on, tiendra la première place. Il faut assurer un enseignement efficace du français si nous voulons que nos enfants “*l'estiment et le goûtent*” (L'Union, 8 juillet 1926) et continuent à l'étudier. Or ce n'est pas toujours le cas. Le concours littéraire Jeanne-d'Arc sert à montrer qu'il y a trop peu d'élèves dans les Grades V, VI et VII, etc.

“Nos petits Canadiens passent leurs années dans les premiers livres et s'y dégoûtent de toute étude. Un bon départ en français leur donnerait une ardeur qui est remarquablement absente par le temps qui court, excepté peut-être en quatre ou cinq classes que les maîtresses ont su rendre intéressantes de vie et de débrouillardise.” (L'Union, 8 juillet 1926).

“Ainsi il y aura à côté du grand congrès un Congrès plus intime, un congrès de spécialistes qui tiendra sa première séance le jeudi après-midi 15, avant l'ouverture officielle de la Convention, et qui réunira les maîtres bilingues, les commissaires et les secrétaires d'écoles, toutes gens appelés à utiliser au mieux le programme de français. “ (L'Union, 8 juillet 1926).

Pendant ce congrès de spécialistes, quatre travaux de 20 à 30 minutes chacun sera alors présentés: deux religieuses, une Sœur de l'Assomption d'Edmonton et une Fille de Jésus de Morinville traiteront de l'enseignement des “*grades*” I et II et des “*grades supérieurs*”. M. le professeur H. de Savoye de l'université parlera sur “*L'enseignement rationnel de la langue française: ce qu'il ne doit pas être et ce qu'il doit être.*” Le père Dugré, du Collège des Jésuites, traitera de l'histoire du Canada.

On invite à ce premier congrès de l'ACFA les “*gens de langue française, délégués ou non, messieurs ou dames, jeunes et vieux*”. (L'Union, 8 juillet 1926). Et leur participation est vitale car

“le premier congrès sera notre parlement, un parlement où il n'y aura plus de divisions politiques, mais où l'on sera sur un terrain purement canadien-français, où l'on résoudra non plus des questions

matérielles mais les problèmes vitaux de notre race et de notre religion. C'est là qu'en grande partie, se décidera l'avenir de nos enfants. “ (L'Union 8 juillet, 1926).

“C'est le temps de cimenter des alliances, d'abord entre “les canadiens de race française en notre province [...] en attendant celle des Canadiens français de tout l'Ouest et [...] du Canada entier”. (L'Union, 8 juillet 1926).

“C'est le temps de montrer à ces Canadiens français de l'Ouest et du Canada “que nous sommes leurs frères et que les Canadiens de l'Alberta ne sont pas si morts que quelques-uns se le sont imaginé”. (L'Union, 8 juillet 1926).

Et les alliances sont essentielles car elles permettent aux forces de se réunir.

“Le jour où la race française en Canada sera une, toutes nos difficultés s'évanouiront. Notre destinée s'accomplira désormais sans effort, la destinée d'une race qui est, et restera, la Fille aînée de l'Église, sa fille de prédilection.” (L'Union, 8 juillet 1926).

L'article est signé “*Le Cercle Jeanne-d'Arc*”.

...jeudi le 15 juillet, le premier soir du congrès

Le congrès a lieu au Mémorial Hall tel que prévu. Selon le Programme des séances, le congrès débute à 20h avec l'inscription des délégués, et la vérification des lettres de créances des cercles paroissiaux organisés.

Vers huit heures, peu à peu, la salle se remplissait de personnes connues et inconnues. On faisait vite connaissance. Canadiens de Calgary, et de Ste Lina, de Spruce Grove et de Bordenave, de Picardville., de St-Paul, etc., etc., se côtoyaient, s'interpellaient, se présentaient les uns aux autres.

Et pendant ce temps les délégués accrédités des cercles paroissiaux se faisaient inscrire par M. J. A. Rioux, qui leur donnait un insigne tricolore pour à mettre bien en vue, à leur boutonnière. (*L'Union*, 1926). Le discours de bienvenue du Dr Amyot, président du Comité provisoire, a lieu à 20 h 45 suivi de la conférence du secrétaire général, M. J. A. Rioux de Villeneuve, qui parle du congrès et de l'organisation de l'ACFA. Il y aura alors un intermède musical suivi de la formation des divers comités.

Dans son discours de bienvenue, le Dr Amyot rappelle le but principal de l'ACFA: “*de conserver à nos enfants la vie française*”. (*L'Union*, 1926). Il parle aussi des moyens à prendre pour en arriver à ce but. Bien que le français à l'école soit essentiel comme moyen de préserver la langue, le meilleur moyen d'y arriver, c'est le français dans la famille.

C'est dans la famille que *“nous apprendrons à l'enfant à aimer sa langue maternelle [...] Allons parents de nationalité française, un peu de bonne volonté et de fermeté, et l'école viendra ensuite compléter vos efforts.”* (L'Union, 1926).

Le Dr Amyot souligne aussi le caractère provincial que doit avoir l'association. Chaque paroisse ou regroupement est invité à former une branche de l'association, à savoir un cercle paroissial et c'est ainsi que les délégués obtiennent le droit de vote. C'est également de cette façon, dit-il encore, que l'on évite la prise de contrôle de l'association par une localité particulière.

Dans son discours, le secrétaire général de l'ACFA, M. Rioux, fait allusion aux *“difficultés croissantes”* des Canadiens français bien-pensants. Les efforts des associations locales n'ont pas su rapporter les bénéfices espérés à l'ensemble de la communauté francophone. Pour produire les résultats attendus, il faut une *“organisation complète et la réunion de toutes ces énergies en un faisceau unique, central, pouvant répondre au besoin de tous [...]”*. (L'Union, 1926). Et parmi ces bénéfices il faut inclure l'obtention de *“tous nos droits sans réserve tels que prévus par la Constitution du Canada”*. (L'Union, 1926).

...le vendredi 16 juillet

Le matin du 16 juillet, on débute avec la causerie de M. L.A. Giroux, le député de Grouard. Son exposé s'intitule *“La*

loi scolaire en Alberta”. Giroux explique d'abord “*ce qu'est ici le problème des écoles séparées d'après l'article 93 du “British North America Act” et la section 17 de l'Alberta Act*”. (L'Union, 1926). Puis il traite de ce qui “*concerne l'enseignement du français dans notre loi scolaire, dont l'article 184 est la seule garantie, article qu'aucun ministre n'a droit de changer ou de retoucher, car, seul, notre parlement a ce pouvoir*”. (L'Union, 1926). Pour répondre au problème de recrutement des enseignants, M. Giroux propose la création d'une école normale bilingue pour les trois provinces de l'Ouest. Pour ceux qui connaissent l'histoire de la Faculté Saint-Jean, cette suggestion peut paraître quelque peu prophétique.

Suite au discours de M. Jenvrin, diverses résolutions sont alors proposées par le comité des résolutions. L'intermède musical prévu à l'horaire est assuré par M. H. Boissonnault de Morinville qui entonne “*À Saint-Mâlo beau port de mer*”.

La causerie de M. l'abbé Coulombe, le jeune curé de Sainte-Lina, termine l'avant-midi. Cette présentation s'intitule “*Ce que peuvent les minorités*” et l'orateur développe son sujet “*avec chaleur, sincérité, dans une fort belle langue.*” (L'Union, 1926).

Le vendredi après-midi, le Sénateur Lessard remplace le Dr Amyot comme président de l'assemblée. Ce dernier a été forcé de s'absenter. Un des délégués profite du moment pour protester contre la nomination du M. J. A. Rioux au

poste de secrétaire général. M. Rioux lui répond en offrant sa démission. Sur la proposition de M. le curé Bernier de la paroisse de l'Immaculée-Conception, les délégués, y compris celui qui avait protesté, votent à l'unanimité pour que M. Rioux garde son poste.

Semble-t-il que l'incident ne marque pas un geste spontané mais est plutôt le résultat d'une situation qui date de plusieurs années. C'est le vice-président du Comité provisoire qui a manifesté son opposition et il s'est publiquement déclaré l'interprète d'un autre membre de la communauté. Les membres de la nouvelle association n'ont pas apprécié l'incident et ils manifestent leur mécontentement en formulant une résolution qui ratifie la décision du Comité provisoire en ce qui concerne la nomination de M. Rioux au poste de secrétaire général. La première partie de la proposition dit ceci au sujet de la personne qui s'opposait.

”Depuis des années cette personne ne cesse de calomnier nos meilleurs compatriotes parce qu'ils sont Chevaliers de Colomb, ce qui, dans notre œuvre présente d'organisation où nous avons tellement besoin de toutes nos forces travaillant dans l'unité, constitue une trahison; [...]” (L'Union, 1926).

La dernière partie de la proposition adoptée par les membres du congrès se lit comme suit :

*”Il est résolu
que ce Congrès blâme et réproouve cette tactique
de démolisseur et fait un appel à tous les
Canadiens français de bonne volonté de s'unir
pour construire et que tout grief d'un individu ou
d'un groupe sera d'abord soumis à l'Exécutif ou à
l'Association en assemblée;
que le Congrès ratifie l'action du Comité
Provisoire en engageant M. J.A. Rioux comme
Chef du Secrétariat. ” (L'Union, 1926).*

La première présentation du vendredi après-midi est celle de M. P. Jenvrin. Elle s'intitule “L'ouvrage des commissaires d'écoles”. Entre autres considérations, M. Jenvrin souligne le fait que la loi de la province accorde officiellement aux Canadiens français le droit d'organiser et de diriger des districts scolaires bien à eux et cela sur un pied d'égalité avec toutes les écoles publiques de la province. On trouve cela remarquable.

M. H. de Savoye, professeur à l'Université de l'Alberta et l'un de ceux qui a le plus travaillé pour obtenir du ministre le programme officiel de français, prononce ensuite “*un petit bijou de discours*” intitulé “*Le passé et l'avenir de la vie française en Alberta*”. (L'Union, 1926),

Le vendredi soir, le Dr Amyot reprend sa place à titre de président de l'assemblée et il présente le père Dugré,

professeur de rhétorique au Collège des Jésuites. Le père Dugré parle de l'histoire du Canada,

“de la façon forcément diverse dont la doivent écrire et enseigner les Canadiens français car, pour eux, la victoire de Wolfe n'est que la défaite de Montcalm”.
(*L'Union*, 1926)

Après un court intermède musical, M. l'abbé D'Eschambault, délégué du Manitoba, présente les vœux des Canadiens français de cette province

...samedi le 17 juillet

Le samedi matin 17 juillet est consacré à la présentation et à l'étude des statuts généraux de l'ACFA. Plusieurs amendements sont proposés et plusieurs sont adoptés.

Le comité des nominations se réunit également le samedi matin. Il doit présenter le nom de vingt personnes pour faire partie de l'exécutif. Au vingt noms présentés, les délégués ont le droit d'en ajouter d'autres et au moment de la présentation des vingt noms proposés, la liste s'allonge considérablement. Suite au vote, les personnes suivantes sont élues: A. Lefort (Saint-Joachim, Edmonton), J.A. Rioux (Villeneuve), H. de Savoye (Edmonton), A. Forget (Morinville), P.E. Lessard (Edmonton), G. Bugnet (Lac La Nonne), Dr J.E. Amyot (Edmonton), P. Jenvrin, (Immaculée-Conception, Edmonton) Th. Gobeil

(Beaumont), R. Racette (Lamoureux), A.U. Lebel (Saint-Paul), H.M. Martin, H. Montpetit (Legal) Dr Sabourin, P. Bérubé (Beaumont).

Pour éviter que les gens de la ville soient mieux représentés car ils peuvent plus facilement participer aux réunions que les gens de la campagne, M.A. Boileau avait fait, en décembre dernier, une motion au comité de la constitution leur demandant d'inclure dans les statuts, un article qui rend de droit, les présidents des cercles paroissiaux, membres de l'exécutif.

Plus tard lors du congrès, on se réunit pour choisir les officiers de l'Association, responsabilité à laquelle on tâche d'échapper et de mettre sur les épaules d'un autre, dit le journal *L'Union*. Le Dr Amyot sera nommé président, Th. Gobeil vice-président, H. de Savoye secrétaire, G. Bugnet trésorier, et M. J. A. Rioux reste comme chef du secrétariat. La constitution demande aussi que trois membres du clergé soient choisis par l'exécutif et ces trois membres sont le père d'Orsonnens, s.j., le père Tavernier, omi, et M. l'abbé Goutier de Legal.

D'autres discours sont prononcés le samedi 17 juillet: celui du père Calais omi, *“un vieux missionnaire du nord, tout pétri de foi et de patriotisme”*, et celui de M. l'abbé Goutier, curé de Legal, prononcé le samedi soir. Le discours du père Goutier s'intitule *“L'Association au service des isolés”*. (*L'Union*, 1926).

Et puis M. Raymond Denis parle au nom des Canadiens français de la Saskatchewan. Il dira que *“l'école est le point capital pour défendre notre avenir. La langue étant pour nous la gardienne de la foi.”* (L'Union, 1926). M. H. Lacerte, venu de Winnipeg en décembre lors du premier banquet à l'hôtel Macdonald est revenu pour assister à la naissance de l'association en juillet. Il explique ce que fait l'Association d'éducation du Manitoba et il termine en disant:

Apprenons surtout à ne pas compter sur les autres. Le Québec ne semble pas pouvoir nous aider beaucoup dans nos organisations. On s'imagine volontiers là-bas que les Canadiens de l'Ouest sont des agonisants. Prouvons-leur, “[...] que les *“survivants”* sont bien vivants.” (L'Union, 1926).

...dimanche le 18 juillet

Le congrès, on se souviendra, avait été organisé de manière à coïncider avec l'arrivée des visiteurs de l'Université de Montréal. Ainsi, le dimanche matin le 18 juillet, le train des visiteurs entre en gare du CPR à 8 h 30.

On les enleva et leur fit visiter l'est de la capitale. En même temps, on causait, on “épatait” nos frères et sœurs de la vieille province. On les renseignait sur nos paroisses, sur notre histoire passée, sur nos activités actuelles. Pour la plupart d'entre eux, jamais ils ne s'étaient imaginé qu'il y avait tant de vie et de force française en Alberta et l'un d'eux, non des moindres, nous avoua que le groupe français de

l'Alberta était le plus nombreux et le plus vivant qu'ils avaient jusqu'ici rencontré au cours de leur voyage. (*L'Union*, 1926).

On se rend ensuite à Saint-Joachim pour assister à la grand-messe célébrée par le père Calais de Falher assisté du père Hétu. La chorale de Saint-Joachim, sous la direction de M. Gédéon Pepin, l'éminent organiste, chante “*une superbe messe*”. (*L'Union*, 1926).

Au moment de l'homélie, le père Tavernier, curé de Saint-Joachim souhaite la bienvenue aux membres du congrès et aux pèlerins du Québec. Ses paroles sont tellement émouvantes que les voyageurs diront “n'avoir jamais entendu dans tout le Canada un prêtre plus patriote que celui-ci.” (*L'Union*, 1926). M. le chanoine Chartier, le vice-recteur de l'Université de Montréal, fait ensuite l'homélie. Plus tard, sur le perron de l'église, on se découvre des connaissances, des parents.

Le repas du midi est offert par M. C. Gibbs, maire suppléant de la ville. Il y a là aussi plusieurs des échevins d'Edmonton. Et dans le groupe des visiteurs, on compte plusieurs journalistes du Québec dont M. E. Beaulac (*Le Canada*), M. L. P. Desrosiers (*Le Devoir*), M. R. Fontaine (*La Presse*), M. Ch. Gautier (*Le Droit*), M. L. Gray (*L'Action Catholique*), M. J.C. Harvey (*Le soleil*), M. P.E. Rioux (*La Tribune*) et M. A. Savard (*La Patrie*). Parmi les visiteurs, il y a aussi M. Médéric Martin, maire de Montréal qui dira

quelques mots. M. Gibbs, le chanoine Chartier, M. Douglas échevin et le Dr Amyot prendront aussi la parole.

Les voyageurs de l'université et les membres de congrès vont ensuite présenter leurs hommages au lieutenant-gouverneur puis ils se rendent à l'université où un thé leur est servi. Le Dr Tory et le doyen Kerr se disent très satisfaits de la visite de l'université sœur et souhaite que *“l'entente entre les deux grandes races du pays devienne parfaite”*. (*L'Union*, 1926).

Le dimanche soir au Memorial Hall, le doyen Kerr répète ses propos sur l'entente qui doit régner entre les deux grandes races. M. A. Boileau présente ensuite le point de vue de l'Alberta aux visiteurs du Québec. Il parle de la nécessité absolue d'un regroupement comme celui que nous avons fondé car cela permet d'établir des liaisons permanentes entre les différents groupes et paroisses francophones. Il rappelle aux visiteurs qu'il n'y a pas un site dans l'Ouest que nos ancêtres, gens venus de Montréal et des Trois-Rivières, n'aient découvert, exploré en tous sens, il y a deux siècles et plus. Ils en ont nommé les lacs et les portages, les monts et les vallons, les prairies et les bois. (*L'Union*, 1926).

C'est le chanoine Chartier qui lui répond et qui assure l'auditoire *“de la sympathie de la vieille province”*. (*L'Union*, 1926). M. Gibbs dira quelques mots, M Lionel Bergeron, sous-ministre de l'éducation du Québec, promet de nous aider. Le dernier orateur sera M.A. Filteau inspecteur des écoles du Québec.

Voilà comment se déroule le premier congrès de l'ACFA. Dans le discours de clôture du congrès, M. A. Boileau décrit ainsi les espoirs que l'on entretient à l'époque à l'égard de la jeune ACFA.

“Une organisation solide et durable qui devra capter nos unités éparses, réunir en un faisceau nos forces éparpillées pour les diriger vers un même but [...]”
(*L'Union*, 1926).

Les résolutions adoptées lors du premier congrès

Les premières résolutions adoptées contiennent les vœux et les hommages que les membres de la nouvelle association adressent à Son excellence monseigneur le délégué apostolique, à monseigneur Grouard, à l'archevêque d'Edmonton, au lieutenant-gouverneur de l'Alberta, au premier ministre albertain, à M. le Maire d'Edmonton, au président de la Société Saint-Jean Baptiste de Montréal, aux présidents de l'Action française, de l'Association d'éducation de la Saskatchewan, de l'Association d'éducation du Manitoba, de l'Association d'éducation d'Ontario, et de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique à Woonsocket.

Ces résolutions sont formulées de manière à souligner le fait que les délégués réunis lors de ce premier congrès représentent quarante mille Canadiens français de l'Alberta

et qu'ils sont les descendants de ceux qui ont découvert l'Ouest *“il y a près de deux siècles”*. (L'Union, 1926).

Il est aussi résolu d'appuyer l'organisation d'un second voyage de liaison des Canadiens français de l'Ouest dans la province de Québec. Le voyage de liaison est un voyage organisé en collaboration avec les compagnies de chemin de fer dans le but de resserrer les liens entre les francophones de l'Ouest et ceux de l'Est. Le voyage a lieu tous les ans. Plusieurs groupes partent de l'Est et à compter de 1925 les provinces de l'Ouest organisent un voyage pour les gens de l'Ouest. Le prochain voyage est prévu pour la mi-décembre et organisé par le Canadien National. La jeune ACFA recommande à ses membres:

“d'envoyer une belle délégation de l'Alberta, étant donné que ces voyages ont pour effet de resserrer les liens avec la vieille province et de faire de la propagande pour nos groupes nationaux”. (L'Union, 1926).

Le Congrès résout aussi de réclamer aux présidents des compagnies *Alberta-Pacific*, *Gillespie*, *Grain Growers* et autres compagnies d'élévateurs, des gardiens d'élévateurs et des acheteurs de grain capables de parler français, *“ce qui revient à dire des Canadiens français, puisqu'ils sont à peu près seuls capables de parler français et anglais”*. La même résolution sera envoyée aux autorités du Canadien National

et du Canadien Pacifique pour des chefs de gare pouvant parler français.

On remercie le Comité provisoire sortant de charge et on souligne le travail du Cercle Jeanne-d'Arc à qui l'on doit *“le grand réveil national d'où est sortie l'Association Canadienne-française de l'Alberta par laquelle la survivance française nous est assurée”*. (L'Union, 1926). On remercie le journal L'Union pour sa bonne publicité et pour *“sa belle attitude patriotique en général”*. (L'Union, 1926).

Les membres du congrès adressent aussi une résolution aux commissaires d'écoles canadiennes-françaises. On leur rappelle qu'il est de leur devoir de profiter du nouveau programme de français et on les invite à visiter souvent les classes pour se rendre compte de son application. On les encourage de garnir les bibliothèques scolaires de livres français et canadiens, en particulier de livres d'histoire du Canada et d'engager *“des enseignantes patriotiques désireuses d'élargir la loi au nom du bon sens, plutôt que de la rétrécir par timidité”*. (L'Union, 1926). Il faut leur faire comprendre que l'heure du français n'inclut pas le Catéchisme mais seulement la lecture, grammaire, dictée, composition et analyse française, et que la géographie, l'histoire, l'hygiène, l'arithmétique etc., peuvent être expliquées et récitées en français, (L'Union, 1926) de manière à ce que les enfants puissent converser de tout cela dans les deux langues. On ne veut surtout pas que les enfants sortent de l'école mués en petits Anglais parlant un mauvais

français dont ils rougissent, mais formés en jeunes Canadiens français fiers de leur race, aimant leur langue et la sachant au moins aussi bien que l'autre; qu'ils se rappellent que même les Anglais protestants instruits s'honorent d'apprendre le français et de proclamer l'égalité des deux races; qu'ils sachent bien que dans dix, vingt, cinquante ans les Canadiens seront en Alberta ce que veulent les commissaires d'aujourd'hui et les maîtres qu'ils engagent, qu'ils paient et qu'ils doivent contrôler [...] qu'ils tâchent de faire élire des Canadiens là où il n'y en a pas, et de susciter des nouvelles classes bilingues; [...] (*L'Union*, 1926).

On conclut en disant que le meilleur moyen de régler les difficultés qui peuvent surgir dans toutes questions scolaires c'est de les référer soit au cercle paroissial, ou à l'ACFA.

La première année de l'ACFA

Dans son rapport de l'année intitulé “*Rapport d'activités du secrétariat depuis la fondation de l'association jusqu'au congrès des 22, 23, 24 juillet 1927*”, le secrétaire général Rioux débute en disant que 31 cercles paroissiaux ont été établis dans tous les coins de la province et 20 conférences ont été données aux cercles déjà formés. Le secrétariat a reçu 410 lettres et en a expédié 325 ainsi que 460 circulaires, 115 exemplaires du programme officiel de français et 20 exemplaires de la loi des écoles. “*Une colonne*

mise à la disposition de l'ACFA par le journal l'Union a servi, chaque semaine, à transmettre nos conseils et nos désirs." (L'Union 1927 2e congrès). De plus, l'ACFA a publié plusieurs articles dans le journal. Mais le travail de cette première année d'existence de l'ACFA va bien au-delà de cela. Il y a aussi le travail fait dans le domaine de l'éducation, celui fait par le comité de bibliothèque, par le comité du Voyage de la Survivance etc...

...on adopte un fonctionnement

Il est entendu que les réunions ont lieu le premier mercredi de chaque mois et une seule réunion mensuelle n'a pas été tenue à cause du manque de quorum; mais en retour plusieurs assemblées spéciales ont eu lieu pendant cette première année. Les membres se sont entendus pour que les réunions commencent à huit heures et demie précise et ne se prolongent pas après dix heures et demie.

La question de l'endroit où auront lieu les réunions semble être difficile à régler. En août 1926, le secrétaire adresse une lettre circulaire à tous les membres du comité exécutif y compris les présidents des cercles paroissiaux pour leur demander leur avis au sujet du local où auront lieu les réunions. Jusqu'à présent, les réunions ont eu lieu dans le sous-sol de l'église Saint-Joachim mais on se plaint du manque de téléphone. Le Cercle La Vérendry des Chevaliers de Colomb a bien offert son local mais en raison de *"l'antipathie chez un certain public contre les Chevaliers de*

Colomb, on ne veut pas accepter leur proposition sans le consentement unanime des membres du Comité exécutif”. (ACFA, août 1926). Le secrétaire général expédie 36 lettres et reçoit 24 réponses toutes favorisant l'adoption du Cercle La Vérendrye comme lieu futur de réunion.

...le financement

Le plus grand défi, pendant cette première année de vie, sera de trouver les moyens de financer le travail de l'Association. Plusieurs paroisses organisent une soirée au profit de l'ACFA: la soirée de Saint-Joachim rapporte 100\$ et celle de Morinville environ 50\$, la soirée de l'Immaculée-Conception rapporte 52,65\$. En avril, Saint-Joachim organise une autre soirée au profit de l'ACFA qui rapporte cette fois 38,75\$. En juin 1927, le Dr Amyot propose qu'un quota à fournir soit imposé à chaque cercle pour résoudre la difficulté financière que vit l'association. L'idée d'établir un quota pour chaque paroisse sera utilisée jusqu'en 1961 et même un peu après.

À la réunion du 1^{er} juin 1927, on nomme un comité spécial de finances qui doit trouver une solution. Les membres de ce comité sont MM. Brodeur, gérant de la Banque canadienne, G. Bugnet, M. Dalphond de Morinville, M. Jenvrin et Milton Martin. En juillet, alors qu'il est encore question des quotas à fournir par chaque cercle paroissial, la paroisse de Morinville s'engage à donner 200\$ annuellement

et la paroisse de l'Immaculée-Conception s'engage à remettre 100\$.

En janvier 1927, M. Rioux avertit les membres de l'Exécutif que son salaire est en arrière de 900\$ et qu'il ne peut continuer à travailler dans ces conditions. Il donne alors sa démission. Il ajoute qu'à l'avenir il accepterait 150\$ par mois et que pour les arriérés, il ferait le sacrifice de 200\$.

Les bibliothèques paroissiales, un des grands dossiers de l'ACFA

Quels sont les grands dossiers de l'ACFA pendant sa première année d'existence? La première année semble être surtout consacrée au développement d'éléments qui vont encourager la vie française de la communauté plutôt qu'à des luttes politiques.

Dès la réunion de septembre, sur la proposition de M Lefort, on nomme un comité pour l'installation de bibliothèques paroissiales. M. de Savoye est nommé président du comité et M. Racette en devient le secrétaire chargé d'écrire à diverses institutions de la province de Québec pour obtenir des livres gratuitement.

Douze collèges du Québec s'occupent de recueillir des livres et la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal accepte de servir de centre où seront envoyés tous les livres obtenus à Montréal. M. Gingras, le responsable du projet à Montréal, va essayer d'obtenir une réduction pour les faire expédier.

L'Action catholique de Québec accepte d'être le centre de réception des livres pour cette partie de la province.

Les livres viennent de partout. Le séminaire de Trois-Rivières annonce l'envoi de trois caisses de livres. Le Consul français de Vancouver offre aussi des livres. D'après le rapport d'un journal québécois, le seul Collège de Bourget a réuni 96 000 livres. On s'inquiète un peu que parmi cette énorme quantité de livres il n'y en ait qui soient inutilisables. En avril 1927, on décide alors d'envoyer une lettre-télégramme dans ce sens. On demande aussi à M. Lefort, membre fondateur de l'Association qui est retourné au Québec, d'aller voir les livres centralisés à Montréal et de donner son avis sur les moyens d'expédition. En avril 1927, le Collège de Bourget informe l'ACFA qu'ils ont réuni 76 000 brochures et un très grand nombre de livres mais qu'après élimination d'une certaine quantité de livres il en reste 10 000 en excellent état qui conviennent au but proposé. Le Collège va payer 250\$ pour le transport des livres et n'en demande pas le remboursement l'offrant comme don à l'ACFA.

En mai, le père Tavernier offre la salle paroissiale de Saint-Joachim pour le déballage et le triage des livres. Il a été entendu que les livres seront donnés aux cercles paroissiaux en retour d'une somme couvrant simplement les frais de transport. On demandera alors 5\$ pour 100 livres allant jusqu'à 20\$ pour 500 livres, le montant maximum de livres auquel chaque cercle paroissial a droit. Des 30 cercles

contactés par M. Racette, les deux premiers cercles à répondre seront le Cercle de Lamoureux qui désire 500 livres et le Cercle de Falher qui en désire 250.

En juillet, au moment du 2^e congrès de l'ACFA, M. Racette informe les membres de l'Exécutif qu'il y a 50 caisses de livres à Montréal. M. Lefort a obtenu du Canadien Pacifique qu'il expédie gratuitement tous ces livres et il y a déjà 125\$ en caisse provenant de paiements faits par divers cercles qui désirent des livres.

...le voyage de survivance

L'organisation du voyage de survivance ou voyage de liaison avec l'Est va aussi demander du travail. En mars 1927, le Dr Amyot indique aux membres de l'Exécutif que la Saskatchewan et le Manitoba ont demandé à l'Alberta de prendre en main l'organisation du prochain voyage de survivance. En avril, M. Gariépy propose que l'ACFA prenne la direction de l'excursion de survivance pour cette année puisque la Saskatchewan et le Manitoba l'ont prise les années précédentes. Lors du voyage de l'an passé, les deux compagnies de chemin de fer, le Canadien Pacifique et le Canadien National avait chacune fournit un train en direction de l'Est. Ces deux trains se suivaient à partir de Winnipeg, ayant le même itinéraire et le même horaire, arrivant au même temps aux mêmes stations de manière à permettre aux voyageurs de se retrouver aux arrêts. L'ACFA accepte de

s'en occuper et on forme un comité composé du Dr Amyot, de M. Rioux et de M. Bugnet.

...l'immigration

Pendant cette première année, l'Association s'occupe aussi de la question d'immigration française de la province de Québec et des États-Unis. Les districts de Red Deer et de Villeneuve publient des pamphlets dans l'espoir d'attirer des nouveaux colons. Deux passages gratuits sont obtenus du Pacifique Canadien pour deux résidents de Red Deer allant vers l'Est afin de les aider à faire la propagande pour leur district. Plusieurs des cercles vont s'occuper de faire de la propagande en faveur de la colonisation, écrit M. Rioux dans son rapport de fin d'année. Le district de Falher obtient le privilège d'acquérir les terres de soldats de leur district.

M. Rioux espère aussi être nommé agent de colonisation, ce qui aiderait grandement l'ACFA car on n'aurait alors qu'à compléter son salaire. Plusieurs démarches seront faites dans ce sens auprès du Sénateur Lessard et auprès de la Commission du service civil. En effet, M Rioux sera nommé au poste d'agent colonisateur mais en qualité de *outside help* ce qui ne convient pas car le salaire est de 1\$ par mois avec un laisser-passer de chemin de fer pour l'Alberta.

...les arts et les fêtes

La nouvelle association fait aussi quelques efforts du côté des arts et des fêtes. Dans son rapport de fin d'année, le secrétaire- général indique que l'ACFA a organisé un concert de harpe donné par Marcel Grandjany à Edmonton et deux tournées d'artistes dans la province: l'une par la troupe Duprat et l'autre par Charles Marchand. L'organiste de Notre-Dame-de-Paris, M. Vierne, sera a Edmonton en mars et demande de rencontrer les personnes de langue française de la ville avant son concert.

L'ACFA participe à la fête que Saint-Albert organise en honneur du Centenaire du père Lacombe. L'ACFA participe aussi aux fêtes du soixantième anniversaire de la Confédération. M Rioux représente l'ACFA au comité municipal qui en fait l'organisation. M. Boileau est le représentant de l'ACFA au comité provincial. M. Pépin est nommé au comité musical et M. Pigeon, d'abord membre du comité du "pageant", est transféré au comité de procession. Le regroupement des femmes, les Bonnes amies, la Société des jeunes canadiens et la chorale de la paroisse l'Immaculée-Conception ont aussi prêté leur appui. Le compte rendu de l'exécutif de l'ACFA du 6 juillet indique que les écoles Grandin et Sacré-Cœur ont obtenu la coupe d'argent, le premier prix, du défilé des fêtes de la Confédération.

...les démarches politiques

Pendant cette première année, on fera aussi quelques démarches politiques auprès du ministre de l'Instruction publique et auprès du premier ministre Brownlee afin de lui demander que les procès-verbaux des conseils municipaux puissent être rédigés en français. Ayant déclaré qu'il lui serait impossible de faire passer cette motion, M. Brownlee propose de supprimer toute mention de langage quant à la rédaction des procès-verbaux municipaux ce qui devait, du moins nous le présumons, permettre à ceux qui voulait rédiger ces rapports en français de le faire.

L'ACFA lui fera parvenir des remerciements. On félicitera aussi le ministre des Postes pour avoir résolu d'émettre des timbres bilingues pour souligner l'anniversaire de la Confédération, ce qu'on lui demande de faire de façon permanente.

...le dossier éducation

Le gros du travail de la première année cependant est réservé au dossier éducation. En décembre 1926, il y a 135 écoles où le français peut être enseigné comme langue maternelle une heure par jour comme le permet la loi scolaire.

La filiale des instituteurs nommé l'Association des Instituteurs bilingues d'Alberta compte alors 43 membres. Toutefois la question du personnel enseignant qualifié pour enseigner le français n'est pas réglé car il faut assurer la

compétence linguistique des enseignants déjà en poste. Ainsi, en août 1926, on nomme un comité pédagogique responsable d'assurer que les instituteurs bilingues de l'Alberta aient une connaissance suffisante de la langue française. Le comité est composé d'un père Jésuite, du Dr Amyot, de M. Lefort et de M. de Savoye.

Mais cela ne règle pas la question du manque d'enseignants capables d'enseigner le français. Dans son rapport de fin d'année, M. Rioux affirme avoir reçu 30 demandes écrites pour instituteurs venant de commissions scolaires. On tâchera aussi, lors de voyages à Montréal, de recruter des jeunes gens pourvus de degrés universitaires et de les engager à venir dans l'Ouest suivre le cours d'École normale en vue d'enseigner dans les écoles françaises d'Alberta.

Ainsi l'ACFA se réjouit du fait qu'en janvier 1927, M. Delâge, surintendant de l'Instruction publique du Québec, propose d'envoyer dans l'Ouest une soixantaine de ses meilleurs instituteurs et institutrices. Le gouvernement de Québec doit communiquer les dossiers des instituteurs au gouvernement de l'Alberta.

M. Baker, ministre de l'Instruction publique de l'Alberta accepte la proposition de son homologue québécois. Il se dit prêt à vérifier les dossiers et à accepter les candidats qui rencontrent les conditions exigées par la loi scolaire de l'Alberta. Mais le ministre demeure hésitant à

l'égard de l'approbation des diplômes d'instituteurs de la province de Québec.

Selon M. Rioux, le secrétaire général de l'ACFA celle-ci aurait eu trente entrevues avec le ministre de l'Éducation lors desquels une comparaison minutieuse des programmes d'étude du Québec avec celui de notre province lui a été soumise ainsi que tous les manuels d'étude de l'école Normal de Nicolet. Ces entrevues laissent espérer que l'ACFA aura de bons résultats. De plus une nouvelle explication provenant du département de Québec a été soumise au ministre de l'Éducation albertain.

En mars 1927, on apprend que le ministre a fait enquête sur un diplôme remis par l'École normale de Nicolet et que les instituteurs, porteurs de semblables diplômes, seront acceptés en Alberta avec un diplôme temporaire d'une année mais avec l'obligation de suivre les cours d'une session de

...Summer school

En avril, l'ACFA invite les commissaires des différentes écoles à écrire au ministre de l'Instruction publique pour lui demander l'autorisation d'employer des instituteurs de la province de Québec. Une lettre type leur sera fournie. On propose aussi que des délégations de commissaires francophones, provenant des différentes parties de la province, soient formées pour interviewer le ministre, toujours sur cette même question.

Le 4 mai 1927, M Rioux rend compte de l'entrevue qu'il a eu, dans la journée, avec le ministre de l'Instruction publique. À la suite de cette rencontre, il reste peu d'espoir que le ministre autorise l'emploi d'instituteurs de la province de Québec. L'ACFA dit avoir reçu 27 demandes d'emploi de la part d'institutrices. De ce nombre, seulement quelques institutrices ont pu être placées car la plupart d'entre elles n'étaient pas qualifiées pour l'Alberta. Le nombre d'écoles bilingues fermées à cause du manque d'instituteurs capables d'enseigner le français se chiffre à 7 dans le district de l'inspecteur Crips et de 5 dans le district de l'inspecteur Leblanc. M. Racette propose d'envoyer une circulaire aux instituteurs bilingues actuellement engagés dans des écoles unilingues anglaises pour leur demander s'ils seraient prêts, pour le terme prochain, à enseigner dans des écoles bilingues au salaire régulier.

Le secrétaire général indique aussi que l'ACFA a demandé à quelques-unes de nos écoles d'enseigner plus de français et que dans plusieurs cas, la situation s'améliore. Par exemple, la Commission des écoles séparées d'Edmonton a adopté le programme de français officiel. Une entente a été faite entre l'école Hembriggs, la Commission des écoles séparées et le Collège des Jésuites en ce qui concerne l'enseignement du français. Deux fois par semaine, le Collège va fournir un local ainsi qu'un professeur de français, ce qui répond aux objections des commissaires des

écoles séparées en ce qui concerne l'enseignement du français à l'école Hembriggs.

Le père D'Orsonnens et M. Racette sont nommés délégués et représentants de l'ACFA au Comité du curriculum actuellement en session au gouvernement albertain. Ils se proposent de demander que certaines matières de l'école élémentaire soient désignées comme optionnelles permettant alors aux enseignants de les remplacer régulièrement par le français.

Bien que l'année ait été difficile à certains points de vue, il y a tout de même eu des succès. On se réjouit du fait que la demande présentée au ministère de l'Instruction publique, à la suite du dernier congrès de l'ACFA, à savoir que le français soit inspecté en 8^e année, a été mis en force aux examens de fin juin de 1927. Et puis en mars 1927, on apprend que la province de la Saskatchewan a, elle aussi, obtenu un programme officiel de français.

...on prépare le prochain congrès

Déjà en février 1927, l'Exécutif de l'ACFA parle du prochain congrès. Un mois plus tard, en mars, on décide qu'il n'y aura pas de congrès cette année. Il y aurait seulement une réunion générale d'une journée en juillet pour voir à l'élection des officiers. Avant de ratifier la décision on décide de demander l'avis des cercles paroissiaux. En avril, M. Rioux indique aux membres de l'Exécutif qu'il a reçu plusieurs réponses des cercles et que ceux-ci suggèrent la

tenue d'un congrès au moment de l'Exposition de la ville d'Edmonton, c'est à dire du 22 au 24 juillet.

On forme alors un comité du congrès composé du président, du secrétaire-général, du père d'Orsonnens, de MM. Boileau, Jenvrin, Patenaude et Racette. Cette année encore, on louera la salle du Mémorial Hall. On écrira aux différentes organisations canadiennes-françaises telles que les Jeunes canadiens, et les Bonnes amies pour leur demander d'envoyer des représentants au congrès.

Deuxième congrès de l'ACFA

...la session de pré-congrès

L'après-midi du 22 juillet, les instituteurs et les institutrices bilingues de la province se réunissent au Club LaVérendrye en session de pré-congrès. Avec l'aide de l'ACFA, ils ont établi une association qui prend déjà sa personnalité distincte, dit-on dans le reportage que fait le journal *L'Union* du deuxième congrès de l'ACFA. Malheureusement ce même reportage ne présente aucun détail au sujet de cette rencontre du 22 juillet. Cependant nous avons retrouvé, dans les dossiers de l'ACFA de l'époque, un petit document rédigé en style télégraphique qui résume les activités les plus importantes du regroupement des instituteurs depuis sa formation lors du congrès de 1926.

Suite à la création du regroupement, M. Racette et Mlle Sylvestre travaillent à l'organisation, au recrutement et à la formulation de la constitution du regroupement. Les buts de l'association sont les suivants : a) veiller à l'application entière et efficace du programme officiel de français tel que le gouvernement l'autorise; b) protéger la classe enseignante bilingue de l'Alberta au point de vue financier; c) faciliter les rapports entre les instituteurs et les commissions scolaires d'Alberta; d) aider à l'enseignement efficace du français par le truchement des inspecteurs.

Le 4 novembre 1926, quelques mois après le premier congrès de l'ACFA, les instituteurs bilingues se réunissent pour adopter la constitution de la nouvelle association et voir aux élections. Le père d'Orsonnens profite de l'occasion pour remercier les gens qui se sont occupés de l'organisation de l'association. M. Jenvrin parle de la question financière, M. Rioux parle de la formation morale de l'enfant par l'école.

Mais le recrutement n'est pas facile. À ses débuts, l'association ne regroupe que 15 membres. Les efforts faits dans ce domaine cependant portent des fruits. En juillet 1927, il y a 83 instituteurs bilingues dans la province en comptant ceux qui enseignent avec un permis. Le 22 juillet 1927, tout près d'un an après la création de l'Association des Instructeurs bilingues, celle-ci compte 43 membres et ce chiffre ne comprend pas les religieuses maîtresses d'école.

Parmi les grandes questions discutées par les membres de l'Association des instituteurs bilingues, il y a celle des avantages que représente l'adhésion des instituteurs bilingues à l'Alberta Teachers' Association (ATA). On croit que les instituteurs bilingues ne sont pas encore assez nombreux pour faire le poids et qu'il est préférable de remettre cette décision à l'année prochaine.

...le congrès de l'ACFA

Le vendredi soir, les délégués et visiteurs se réunissent au Memorial Hall. Ils sont venus de tous les coins de la province: de Castor, de Falher, de Saint-Paul, du Lac La Nonne et le lendemain il en vient même de Calgary. À la suite de l'inscription, vers 8h M Pepin prend place au piano pour entonner le "O Canada". Puis c'est le discours de bienvenue du Dr Amyot suivi de la formation des comités: le comité de finance (J.E Brodeur, gérant de la Banque Canadienne Nationale, J.P. Dalphond, notaire à Morinville, P. Jenvrin, H. Milton Martin, G. Bugnet); le comité des résolutions (T.P. Péloquin, J.E. Primeau, A. Boileau, R. Racette); le comité des instituteurs et institutrices (Mlle M. Sylvestre, Léon Gibeault, L. Picard); le comité des nominations (M. Martineau - Legal, Th. Gobeil -Beaumont, P. Provencher, P. Jenvrin, G Bugnet) et le comité de la presse (H. de Savoy, G Bugnet). Puis c'est le temps des rapports, celui du président et celui du trésorier. On découvre alors que malgré la générosité de plusieurs cercles "*près de*

la moitié du salaire accordé au secrétaire général n'a pas été payé”. (*L'Union*, 1927). Une discussion générale s'en suit et on renvoie au comité des finances la solution de divers points controversés.

Le samedi matin, M. Racette décrit le travail du comité des bibliothèques. On sait que des milliers de volumes ont été recueillis par les collèges du Québec et qu'ils seront distribués aux divers cercles de l'ACFA.

Le père Péloquin fait ensuite le rapport sur les concours de français qui ont été, cette année encore, organisés par le Cercle Jeanne-d'Arc. M. Rioux résume ensuite le travail du secrétariat de l'ACFA pendant cette première année et le père Tavernier parle de l'importance d'un journal français.

L'après-midi, M. Hermary de Red Deer discute l'importance de la colonisation et de l'immigration. M. Laudas Joly, député du comté de Saint-Paul, parle de la survivance de la communauté.

Puis vient le moment des élections des 20 membres de l'exécutif. Les personnes suivantes sont élues: le Dr Amyot, R. Racette, G. Bugnet, P. Jenvrin, G.A. Thibault, Th. Gobeil, le Dr Petitclerc, E. Hermary, L. Joly, A. Boileau, et J. P. Dalphond noms auxquels il faut ajouter les noms de J. A. Rioux, P. E. Lessard, H. de Savoye et A. Forget élus l'an dernier pour deux ans.

Le samedi soir, l'exécutif se réunit pour élire les officiers de l'association. A. Boileau est proposé comme président par R. Racette. M. le Dr Amyot est proposé par P.

Jenvrin. C'est M. Boileau qui l'emporte par un vote de 12 à 9. Le Dr Amyot est élu vice-président à l'unanimité. M. H. de Savoye est élu secrétaire et G. Bugnet, trésorier. Comme l'exige la Constitution, trois membres du clergé sont aussi désignés pour faire partie de l'exécutif. Il s'agit du père Tavernier, du père D'Orsonnens et de M. l'abbé Bernier. L'élection du secrétaire général est remise à la prochaine réunion régulière de l'Exécutif. (*L'Union*, 1927).

Le samedi soir, M. L.A. Giroux, député de Grouard, donne “*un éloquent et solide discours sur la situation légale du français à l'école*” (*L'Union*, 1927) et M. Henri Lacerte parle de ce que vivent les francophones du Manitoba.

Le lendemain, dimanche, le train d'excursion en provenance du Québec entre en gare à 8 heures. On visite la ville et puis on se rend à Saint-Joachim pour la grand-messe. Après quelques mots de bienvenue du père Tavernier, c'est M. l'abbé Bernier de la paroisse de l'Immaculée-Conception qui fait l'homélie. L'après-midi, plusieurs personnes visitent Saint-Albert et la tombe du père Lacombe sur laquelle l'honorable Athanase David, au nom de la province de Québec, et M. Edouard Montpetit, au nom de l'Université de Montréal déposent des couronnes. Vers 16h, on se retrouve dans les jardins du Dr Egbert, lieutenant-gouverneur de la province.

Le dimanche soir, la grande salle du Memorial Hall est comble. L'orchestre Pepin présente alors un pot-pourri d'airs canadiens et Charles Marchand présente quelques chansons

bienvenues aux gens du Québec. Il présente à l'assistance, le Dr Petitclerc, orateur et poète, qui fait l'esquisse des activités de l'ACFA. Puis M. Bury, maire d'Edmonton, fait un beau discours qu'il commence en français. M. Kerr, doyen des Arts et Sciences de l'Université de l'Alberta, s'exprime aussi en français et pour remettre la politesse, M Edouard Montpetit de l'Université de Montréal débute son discours en anglais et fait alors *“une des plus belles envolées oratoires que l'on ait entendues en Alberta”*. (L'Union, 1927). Le dernier orateur sera l'honorable Athanase David qui promet aux gens de l'Ouest l'appui *“par des actes, du gouvernement de Québec”*. (L'Union, 1927).

...Rapport des principales activités du Secrétariat depuis la fondation de l'Association jusqu'au congrès des 22,23,24 juillet 1927;

Trente et un cercles ont été établi dans tous les coins de la province.

...résolutions adoptées lors du deuxième congrès.

Le plus grand nombre de résolutions adoptées lors de ce deuxième congrès traitent d'éducation. On demande aux commissions scolaires d'adopter officiellement le programme de français et de demander par écrit au ministère de l'Instruction publique l'inspection du français dans leur école. *“Si nous voulons du français dans nos écoles, c'est à nous d'en mettre.”* (L'Union, 1927).

Et c'est ce qu'une résolution demande aux Écoles séparées d'Edmonton de faire puisque dans certaines écoles de la commission, le français n'est enseigné que pendant une demi-heure chaque jour et que dans plusieurs cas il n'est pas enseigné du tout bien que le programme officiel du français ait été adopté par le Bureau des commissaires des écoles séparées d'Edmonton. S'il le faut, qu'ils embauchent des instituteurs supplémentaires.

Les membres du congrès décident aussi d'appuyer la résolution de l'Association des instituteurs bilingues de l'Alberta qui se lit comme suit:

“Tout instituteur qui dans les écoles bilingues de l'Alberta doit enseigner l'anglais, le français et le catéchisme devra recevoir un bonus de 50\$ par an du Bureau des commissaires du District où il enseigne. Si son salaire régulier n'atteint pas 1 200\$ par an ledit bonus être soumis par contrat...” (L'Union, 1927).

Une des propositions adoptées s'adresse au gouvernement provincial et demande la nomination d'un agronome canadien-français pour les centres où il existe des groupes importants de Canadiens français. On demande aussi la nomination d'une personne bilingue sur le Bureau des directeurs du *"Pool du blé"*.

Les congressistes remercient le consul de France à Vancouver M. P. Suzor de sa récente visite et le

gouvernement français de l'encouragement qu'il donne à l'enseignement du français en Alberta en octroyant des bourses

“à l'université et des subventions au Collège des Jésuites et autres institutions notamment au Cercle Jeanne-d'Arc les Concours de français qu'il conduit avec tant de succès depuis dix ans”. (L'Union, 1927).

On remercie aussi tous ceux qui ont participé à l'œuvre des bibliothèques paroissiales et scolaires. On félicite le ministre des Postes du Canada d'avoir eu l'heureuse initiative de faire imprimer des timbres-poste bilingues pour marquer les fêtes du soixantième anniversaire de la Confédération et on lui demande qu'à l'avenir, tous les timbres-poste soient imprimés dans les deux langues.

Le travail de l'ACFA par la suite

Dans le présent travail nous voulions surtout décrire les origines de l'ACFA. Nous ne voulons pas, cependant, terminer notre exposé sans faire quelques références et sans résumer brièvement quelques-uns des changements qui se produisent au sein de l'association au fil des ans.

...les buts de l'Association

L'ensemble des objectifs qui vise l'association va

évoluer de manière à refléter les besoins changeants de la communauté franco-albertaine. Mais le but fondamental de l'Association ne change pas bien que son expression varie selon les temps et les mœurs. Au fil des ans, le but fondamental de l'ACFA demeure la protection de la langue et de la culture de la communauté franco-albertaine. La Constitution de 1929 indique que l'ACFA a été créée dans le but d'assurer l'union des Franco-Albertains pour la conservation de leur langue, leurs traditions nationales, leurs mœurs et coutumes particulières et d'assurer leur survivance comme entité catholique et française. (ACFA, 1929).

En 1992, 63 ans plus tard, les Statuts et règlements de l'Association canadienne-française de l'Alberta affirment que l'ACFA a pour but

- de représenter la population francophone de l'Alberta;
- de promouvoir le bien-être intellectuel, culturel et social des francophones de l'Alberta;
- d'encourager, faciliter et développer l'enseignement en français d'appuyer et promouvoir le développement économique des francophones de l'Alberta;
- d'tablir et maintenir des contacts avec la francophonie en général;
- d'entretenir des relations amicales avec les groupes de différentes origines ethniques et anglophones dans la province. (ACFA, 1992).

La formulation des buts visés est différente, mais l'essentiel n'a pas changé. L'ACFA ne déroge pas de la démarche qu'elle s'est donnée en 1926.

...la structure de l'ACFA

L'ACFA a été créée pour réunir les forces francophones de la province. En plus d'un comité exécutif et d'un secrétariat provincial, l'association se compose donc, dès sa création, de regroupements locaux. Ceci ne changera pas au fil des ans bien que cela se manifeste différemment selon les temps et les réalités de la communauté. En 1926, par exemple, ce sont les cercles paroissiaux qui forment la base de l'association. Parce qu'à l'époque il y a de nombreuses paroisses francophones, celles-ci constituent le meilleur moyen de regrouper les francophones de la province.

En 1961, à la fin du mandat du président André Déchène et au début du mandat du président Louis Desrochers, l'association se lance dans un processus d'auto-évaluation qui aura plusieurs résultats dont l'organisation de structures régionales moins reliées à l'Église et la création d'un conseil général qui réunit les représentants des régions. À compter de ce moment, la laïcisation de l'association s'accroît, phénomène qui se continue par la suite et qui est relié à la perte des paroisses francophones un peu partout dans la province.

Mais l'essentiel ne change pas car en dépit de tous les ajustements faits à sa structure administrative par la suite,

l'ACFA continue de regrouper les forces francophones de toute la province de manière à créer une présence politique viable.

...le financement

Pendant de nombreuses années, le financement de l'ACFA constitue son talon d'Achille. Pour survivre, l'Association doit compter sur la générosité de la communauté. Mais elle n'est pas la seule institution francophone à devoir vivre des contributions des gens. Or, la collecte de fonds est une tâche ardue et les résultats ne sont pas toujours satisfaisants.

Très tôt après sa création, l'ACFA met sur pied "*La journée de l'ACFA*", journée de collecte qui se fait sur le perron de l'église et de porte en porte dans les familles francophones. À compter de 1956, l'ACFA organise le service de la Sécurité familiale, plan d'assurance organisé en collaboration avec le mouvement des Caisses Desjardins. Sous la direction de M. Eugène Trottier, le propagandiste de l'association, la Sécurité familiale sera un important moyen d'assurer le financement de l'ACFA pendant de nombreuses années.

Cet état des choses va changer au début des années 1970 alors que le gouvernement fédéral inaugure l'ère des subventions. Bien que le soutien financier de l'État permette à l'association de régler un de ses plus gros problèmes et d'intensifier son rayonnement, ce même soutien sera la cause

d'un certain nombre de problèmes pour la communauté et pour l'ACFA. Les fonds étant limités, plus souvent qu'autrement, la communauté devra trouver les moyens de s'entendre sur la distribution des ressources. Cette recherche d'équilibre ne se fera pas sans heurts.

La création de la Fondation de l'ACFA va permettre à l'ACFA de reprendre une partie de son autonomie financière. Suite à l'achat du poste de radio française, CHFA, par Radio-Canada en 1974, l'ACFA vend le terrain où se trouvent les émetteurs de la radio. Cette vente rapporte une somme intéressante qui sera investie et qui rapportera, dans les années à venir, une partie des fonds d'opération de l'ACFA.

...le secrétariat de l'ACFA

Le secrétariat de l'ACFA a toujours été un des éléments les plus importants de l'ACFA. Le premier secrétaire-général sera M. Rioux. Dans les années qui suivent, il y aura presque toujours un secrétaire-général. Plusieurs d'entre eux devront œuvrer dans des conditions bien difficiles et tous seront bien dévoués. À notre avis, deux secrétaires-généraux méritent cependant une mention particulière : le père Breton, omi, qui sera là au moment des luttes pour l'obtention de CHFA et le père Jean Patoine, omi, qui dirigera le secrétariat de 1955 à 1972. On dira du père Patoine qu'il a été l'âme même de l'association pendant 17 ans.

Eugène Trottier s'ajoute à l'équipe en juillet 1955 à titre de propagandiste. Avec le temps le secrétariat prendra de

l'ampleur. On y ajoutera un bureau de l'éducation (d'abord sous la direction d'Alain Nogue), des responsables de dossiers tels que celui du développement communautaire, ou encore le dossier de la culture, le dossier politique, et plusieurs postes de soutien.

...les grands dossiers

Au fil des années, l'ACFA sera responsable d'un très grand nombre de dossiers importants. Malheureusement nous ne pouvons pas les reprendre ici un à un. Nous croyons qu'il est tout de même important d'en mentionner brièvement quelques-uns d'abord pour en souligner l'importance et la variété.

Le dossier agricole est un des premiers grands dossiers de l'ACFA. En 1941, des 383 964 fermiers albertains, 21 624 sont canadiens-français et ils détiennent 4 716 fermes des 99 732 qui existent dans la province. Pour répondre à leurs besoins, entre 1925 et 1946, l'ACFA fait nommer quatre agronomes bilingues. Pendant de nombreuses années, l'ACFA a un comité d'Agriculture qui a pour but “*de retenir ou de placer des Canadiens français sur les terres de nos paroisses canadiennes-françaises*”. (ACFA, 1946).

L'obtention de la radio française est une des grandes réalisations de la communauté francophone et l'ACFA est mêlée aux luttes intenses qui mènent à son ouverture en novembre 1949. Pendant 25 ans, le poste de radio est géré par Radio-Edmonton Ltée pour l'ACFA. Dès la fin des

années 1950, l'ACFA s'attaque à la question de la télévision qui ne sera résolue qu'en 1976.

L'ACFA participe aussi à la création du journal *La Survivance* “l'organe officiel des associations françaises d'Alberta et de Colombie”. (L.S., 2 fév. 1955). De plus, pendant de nombreuses années, le secrétaire-général de l'ACFA est aussi le rédacteur en chef du journal *La Survivance*. Plus tard, l'ACFA devient propriétaire du journal et en assure la survie financière.

Tout le domaine du livre et de la vente du livre préoccupe l'ACFA pendant de nombreuses années. Suite à la création des bibliothèques paroissiales et scolaires en 1927, l'ACFA fonde la Librairie française en décembre 1946. C'est plus un service qu'un commerce mais cela constitue un début important qui va se transformer au fil des ans. En 1997, la librairie “Le Carrefour” appartient à l'ACFA et constitue un commerce viable et important pour la communauté.

L'ACFA a toujours été intéressée à la jeunesse. Quelques années après sa fondation, l'ACFA organise les Avant-Garde, groupe de jeunes dont le but est de “développer l'esprit catholique des enfants par l'étude de l'évangile, de l'histoire de l'église et de la liturgie, et l'esprit français par l'étude de l'histoire du Canada, les chants nationaux, la campagne pour le bon parler français”. Elle appuie aussi le travail de la Relève albertaine de 1954 à 1961. Pendant les années 1960, elle met sur pied le Comité

des jeunes, association qui est remplacée quelques années plus tard par Francophonie jeunesse de l'Alberta.

De nombreux services, entreprises et activités sociales naîtront grâce à l'appui et au travail de l'ACFA : le Club Richelieu, les Cabanes à sucre, le service de l'Animation sociale, les boîtes à chanson, les regroupements des femmes canadiennes-françaises et tant d'autres.

Dans le domaine économique, l'ACFA appuie les nombreuses entreprises du mouvement coopératif. En avril 1946, l'ACFA assure la fondation de la Fédération des coopératives franco-albertaines. Elle encourage la création de caisses populaires paroissiales qui se développent à tel point qu'en 1963 M. Laurent Hébert rapporte aux membres du congrès de l'ACFA qu'il y a 16 caisses bien établies en Alberta. Elles comptent 5 055 membres et ont un actif de 1908 212,50\$. En 1956, le Conseil albertain de la coopération est créé et en 1972 l'ACFA appuie la fondation de la caisse Francalta d'Edmonton.

Mais le plus grand dossier de l'ACFA sera celui de l'éducation. On se souvient que l'ACFA a été créé en partie pour appuyer le programme officiel de français créé en 1925. Dès sa fondation, l'association devient responsable du fameux concours de français. En 1946, on dit que le concours est l'œuvre primordiale de l'ACFA.

C'est là une organisation considérable que l'ACFA maintient depuis dix-sept ans et qui, à elle seule, justifierait l'existence de l'association. Le Concours de Français a

groupé plus de cent écoles avec quatre mille trois cents concurrents. L'ACFA a accordé près de dix mille récompenses aux lauréats du Concours. (ACFA,1946)

Suite à sa création en 1926, l'ACFA rencontre de nombreux défis; elle vit de grandes luttes et connaît de belles victoires. L'association participe à presque tous les projets de la communauté.

Souvent elle en hérite l'entière responsabilité comme dans le cas du dossier de la presse ou du dossier du livre en Alberta. À d'autres moments, elle se retire après avoir été l'agent déclencheur de l'activité ou de l'entreprise comme dans le cas de la télévision française.

À plusieurs reprises, l'ACFA se réorganise dans le but de mieux répondre aux besoins changeants de la communauté francophone. L'association suit les grandes tendances de la société, adoptant l'une et luttant contre l'autre. Elle sera forte ou faible selon les ressources financières et humaines dont elle dispose. Mais que l'on vive dans l'abondance ou que les temps soient difficiles, l'ACFA assure une présence constante. En un mot, elle devient ce qu'on voulait qu'elle soit; elle sera telle que la décrivait M. A. Boileau en 1926, au moment de sa création.

L'ACFA s'occupe aussi de recueillir des bourses pour les élèves de langue française et plus tard l'ACFA mettra sur pied la Société des prêts de l'ACFA aux étudiants. La constitution de la société sera acceptée par les membres du

Conseil général de l'ACFA à la réunion des 26 et 27 janvier 1962.

En plus des visiteurs d'écoles qui font, en somme fonction de conseillers pédagogiques pendant de nombreuses années, l'ACFA fait nommer quatre inspecteurs bilingues entre 1925 et 1946. L'Association se préoccupe aussi de programmes de français et de catéchisme et de manuels scolaires. En 1935, l'ACFA fait publier le *Vocabulaire français gradué*.

L'ACFA appuie la fondation de l'Association des Instituteurs bilingues de l'Alberta en 1927 (AIBA) et de l'Association des commissaires de langue française de l'Alberta en février 1935. En 1941, on compte environ 200 commissaires d'écoles de langue française et 95 écoles où le français est enseigné une heure par jour.

Chaque année de 1939 à 1943, l'ACFA organise un cercle d'élèves catholiques de langue française de l'École normale et leur offre des cours sur l'enseignement du catéchisme et du français et sur les droits scolaires des catholiques et des Canadiens français. Plus tard l'ACFA appuiera la création d'une école de pédagogie au Collège Saint-Jean.

Au fil des ans, l'ACFA se préoccupe aussi de la protection des droits scolaires des francophones. En 1936, par exemple, lorsque la loi des grandes unités scolaires est votée, grâce à trois ans de travail et de pourparlers, l'ACFA obtient que le gouvernement y insère des clauses sauvegardant les droits des catholiques et des Canadiens français. Plus tard, l'ACFA s'occupera de la création d'écoles françaises selon l'article 23 de la *Charte canadienne des*

droits et libertés et de l'obtention de la gestion de ces écoles.

Conclusion

Suite à sa création en 1926, l'ACFA rencontre de nombreux défis; elle vit de grandes luttes et connaît de belles victoires. L'association participe à presque tous les projets de la communauté. Souvent elle en hérite l'entière responsabilité tandis qu'à d'autres moments, elle se retire après avoir été l'agent déclencheur de l'activité ou de l'entreprise comme dans le cas de la télévision française.

À plusieurs reprises, l'ACFA se réorganise dans le but de mieux répondre aux besoins changeants de la communauté francophone. Elle sera forte ou faible selon les ressources financières et humaines dont elle dispose. Mais que l'on vive dans l'abondance ou que les temps soient difficiles, l'ACFA assure une présence constante. En un mot, elle devient ce qu'on voulait qu'elle soit; elle sera telle que la décrivait M. A. Boileau en 1926, au moment de sa création. L'Association grandira et deviendra forte et puissante. Elle sera notre bouclier, la cuirasse qui nous permettra de résister à tous les assauts; la tranchée où nous pourrons soutenir les plus longs sièges et d'où nous pourrons lancer l'offensive dans les jours où il s'agira de forcer la victoire. (*L'Union*, 1926).

Table des matières

Les debuts de l'Association canadienne de l'Alberta	p.2
Le contexte général	p.3
...la contribution des religieux et des religieuses	p.3
...la situation politique et juridique	p.4
À l'aube de l'ACFA	p.7
...de 1877 à 1918	p.7
...le Cercle dramatique Jeanne-d'Arc	p.8
...le Cercle Jeanne-d'Arc	p.9
...le premier concours littéraire	p.10
...d'autres organismes viennent s'ajouter	p.11
...l'ACFA naît d'un besoin dans domaine de l'éducation	p.11
...la contribution de G. Bugnet	p.13
Le banquet à l'hôtel Macdonald	p.15
...résolutions adoptées le 13 décembre 1925	p.16
La première réunion du comité provisoire	p.18
...les grandes questions discutées par le comité provisoire	p.20
...le travail d'organisation	p.20
...la vie politique externe de l'ACFA	p.25
...l'organisation du premier congrès	p.25
Le premier congrès	p. 27
...on annonce le congrès,	p.27
...jeudi le 15 juillet, le premier soir du congrès	p.31
...le vendredi 16 juillet	p.32
...samedi le 17 juillet.	p.36
...dimanche le 18 juillet	p.38
Les résolutions adoptées lors du premier congrès	p.41

La première année de l'ACFA	p.44
<i>...on adopte un fonctionnement</i>	<i>p.45</i>
<i>...le financement</i>	<i>p.46</i>
Les Bibliothèques Paroissiales, un des grands dossiers de l'ACFA	p.47
<i>...le voyage de survivance</i>	<i>p.49</i>
<i>...l'immigration</i>	<i>p.50</i>
<i>...les arts et les fêtes</i>	<i>p.51</i>
<i>...les démarches politiques</i>	<i>p.52</i>
<i>...le dossier éducation</i>	<i>p.52</i>
<i>...Summer school</i>	<i>p.54</i>
<i>...on prépare le prochain congrès</i>	<i>p.56</i>
Deuxième congrès de l'ACFA	p.57
<i>...la session de pré-congrès</i>	<i>p.57</i>
<i>...le congrès de l'ACFA</i>	<i>p.59</i>
<i>...rapport des principales activités du Secrétariat depuis la fondation de l'Association jusqu'au congrès des 22,23,24 juillet 1927</i>	<i>p.62</i>
<i>...résolutions adoptées lors du deuxième congrès</i>	<i>p.62</i>
Le travail de l'ACFA par la suite	p.64
<i>...les buts de l'Association</i>	<i>p.64</i>
<i>...la structure de l'ACFA</i>	<i>p.66</i>
<i>...le financement</i>	<i>p.67</i>
<i>...le secrétariat de l'ACFA</i>	<i>p.68</i>
<i>...les grands dossiers</i>	<i>p.69</i>
Conclusion	p.74
Table des matières	p.75
Bibliographie	p.77

Bibliographie

ACFA, deuxième congrès de l'Association canadienne-française d'Alberta, tenu au Memorial Hall Edmonton les 22, 23 et 24 juillet 1927”, *L'union*, Edmonton, 1927 dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, *Statuts généraux de l'Association canadienne-française de l'Alberta, Constitutions refondues et adoptées à l'unanimité le 19 juillet 1929*, Edmonton, Alberta, 1929.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, *L'A.C.F.A. fête ses "21 ans*, Edmonton, Alberta : Imprimerie La Survivance Limité 1946.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA *Almanach franco-albertain*, Edmonton : ACFA, 1964-70.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Réunion du 19 janvier 1926”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-

française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Séance du 10 mars 1926”, Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Comité Provisoire de l'Association Canadienne-française de l'Alberta Réunion du 2 mars 1926”, Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Comité de l'Association canadienne-française, Réunion du 10 mars 1926”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION-CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Compte-Rendu de la Réunion du 7 avril 1926”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Compte Rendu de l'assemblée du 5 mai 1926”, dans le Premier livre des minutes de l'Association

canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Compte-Rendu de la Réunion du 19 mai 1926”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Assemblée du 2 juin 1926”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Compte-Rendu de la séance du 14 juillet 1926”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

LE CERCLE JEANNE-D'ARC, “Le premier congrès de l'Association Canadienne-française de l'Alberta,” *L'union* 5^e le numéro le 8 juillet 1926 dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE de L'ALBERTA, “Réunion de août 1926”, Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta

du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Comité exécutif de l'A.C.F.A. Compte Rendu de la Réunion de Sept.”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Réunion du 3 novembre 1926” dans le « Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Réunion du 1 décembre 1926”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Réunion du 5 janvier 1927”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Assemblée du 2 février 1927 du Comité Exécutif”, dans le Premier livre des minutes de

l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA “Assemblée du 2 mars 1927”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Assemblée du 6 avril 1927” dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Assemblée du 19 avril 1927”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Compte- Rendu de l'Assemblée du 4 mai 1927”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, “Assemblée du 1 juin 1927”, dans le Premier livre des minutes de l'Association canadienne-

française de l'Alberta du 13 décembre 1925 au 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA “Assemblée du 6 juillet 1927”, Premier livre des minutes de l'Association canadienne-française de l'Alberta du 13 décembre 1925 du 12 décembre 1932, APA 80.226/79.

ASSOCIATION CANADIENNE-FRANÇAISE DE L'ALBERTA, *Statuts et Règlements* Edmonton : ACFA, 1992.

AUNGER, E., “Language and Law in the Province of Alberta” in Pupier and Woekoling, *Language and Law*, Montréal, Wilson and Lafleur, 1989.

BUGNET, G., “À l'aube de l'ACFA”, *La Survivance*, Volume XXII, no. 25, 3 mai 1950.

DE SAVOYE, H. “Les origines de notre Association” *La Survivance*, Volume XXIII, no. 3, 29 nov 1950

HART, E., *Ambitions et réalités, la communauté francophone d'Edmonton 1795-1935*, Traduit de l'anglais par Guy Lacombe et Gratien Allaire, Edmonton : Le Salon d'histoire de la francophonie albertaine, 1981.

LACOMBE, G., *Religieux et religieuses*, Edmonton : Duval, 1993.

PHILIPPOT, A. omi, “Les débuts de l’Église catholique dans l’Ouest canadien...” dans *Almanach Franco-Albertain 1964*, Edmonton : ACFA 1964-1969.

SMITH, D. “Les francophones de l'Alberta: aperçu historique”, Bulletin du Centre d'études canadiennes de l'Ouest 18, 3-17, 1984.